

TABLE DES MATIÈRES

À propos d'Assurance vie Équitable du Canada ^{MD}	1
Faits saillants des cinq derniers exercices	2
Message aux titulaires de contrat	3
Opérations de placement	5
Analyse de la provenance du bénéfice	6
Capacité de produire des résultats	7
Gestion des risques	7
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	12
Rapport de l'actuaire désigné	13
Rapport des auditeurs indépendants	13
États financiers consolidés	16
Notes afférentes aux états financiers consolidés	21
Politique relative à la gestion des comptes de contrats avec participation / Politique relative aux participations	41
Haute direction	42
Filiales	42
Gouvernance d'entreprise	43
Conseil d'administration	44

À PROPOS D'ASSURANCE VIE ÉQUITABLE DU CANADA

Depuis 1920, les Canadiens se sont tournés vers l'Assurance vie Équitable pour protéger ce qui compte le plus à leurs yeux. Nous travaillons de concert avec des conseillers indépendants partout au Canada dans le but de vous offrir des solutions en matière d'assurance individuelle, d'épargne-retraite et d'assurance collective afin de répondre à vos besoins.

L'Assurance vie Équitable^{MD} n'est pas une compagnie typique de services financiers. Grâce à nos connaissances, notre expérience et nos compétences, nous sommes en mesure de trouver des solutions tout à fait pour vous. Nous sommes sympathiques, attentionnés et toujours prêts à vous aider. La Compagnie est la propriété de ses titulaires de contrat avec participation et non d'actionnaires. Cela nous permet de nous concentrer sur la gestion de stratégies qui favorise une croissance à long terme prudente, la continuité et la stabilité.

L'Assurance vie Équitable est représentée par des conseillers indépendants qui s'emploient à servir ses titulaires de contrat. Ces conseillers sont appuyés par les 700 employés de notre siège social à Waterloo et partout au Canada.

NOTRE ENGAGEMENT AU PRINCIPE DE MUTUALITÉ

L'Assurance vie Équitable est fière d'être l'une des compagnies mutuelles d'assurance vie les plus importantes au Canada. Nous ne sommes pas motivés par la pression des actionnaires; notre structure de mutuelle nous permet plutôt de gérer la Compagnie en nous concentrant sur une vision à long terme en plus d'offrir un service de haute qualité en tout temps.

En tant qu'organisation, nous sommes progressistes, concurrentiels et veillons à respecter nos engagements envers nos clients, c'est-à-dire leur fournir une valeur sûre et satisfaire leurs besoins en matière de protection d'assurance et d'accumulation de patrimoine, aujourd'hui comme demain.

L'Assurance vie Équitable est une compagnie stable et solide et sait maintenir son cap. Nous pouvons compter sur des revenus et des capitaux suffisants pour atteindre nos objectifs de croissance futurs et notre croissance évolue constamment. Notre croissance des ventes a été influencée par notre capacité à mettre en œuvre notre plan stratégique, en accordant la priorité à nos produits, à notre service et à notre exécution. Notre succès financier est le fruit de notre engagement continu visant une croissance rentable et de notre capacité d'évoluer dans un cadre de réglementation et un contexte économique changeants.

NOTRE HISTOIRE

En novembre 1920, Sydney Tweed fonde la société *Ontario Equitable Life and Accident Insurance Company* dans un bureau de deux pièces, situé au deuxième étage d'un édifice à Waterloo, en Ontario.

Au cours de la première semaine, la Compagnie possédait une base solide d'une valeur de 300 000 \$ de contrats en portefeuille. Avant la fin de la première année, la Compagnie détenait plus de 7 millions de dollars de contrats en portefeuille, un record parmi les compagnies canadiennes d'assurance vie à cette époque.

La philosophie de croissance et l'engagement envers nos titulaires de contrat ont été instaurés depuis le tout début. Lors de la Crise de 1929, la Compagnie innovait avec son assurance aidant au revenu familial offrant une sécurité aux familles pendant les périodes de précarité. En 1936, le nom de la Compagnie changeait pour *The Equitable Life Insurance Company of Canada* (L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada), illustrant bien l'engagement d'offrir une protection financière à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

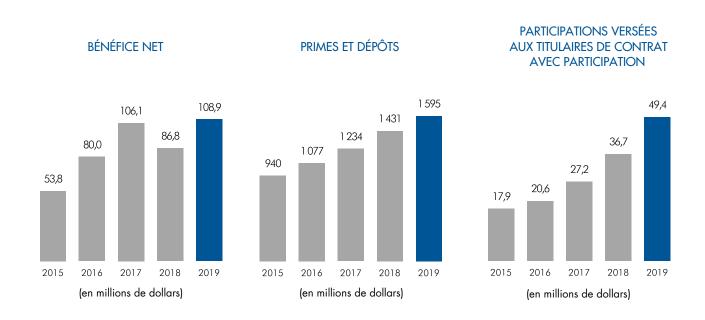
La Compagnie entame maintenant sa 100° année à protéger ce qui importe le plus aux Canadiens. Nous sommes fiers de notre passé et de nos réalisations qui nous ont amenés là où nous sommes aujourd'hui et nous sommes enthousiastes quant à l'avenir alors que nous entamons un nouveau siècle.

QUELQUES ÉTAPES IMPORTANTES DE L'ASSURANCE VIE ÉQUITABLE

- **1963 :** Adoption de la structure de propriété d'une société mutuelle
- **1968 :** Portefeuille de contrats d'assurance vie en vigueur d'un milliard de dollars
- **1999 :** Actif sous administration d'un milliard de dollars
- **2009 :** Portefeuille de contrats d'assurance vie en vigueur de 50 milliards de dollars
- **2016 :** Primes et dépôts d'un milliard de dollars Portefeuille de contrats d'assurance vie en vigueur de 100 milliards de dollars
- 2017 : Actif sous administration de 4 milliards de dollars
 Bénéfice net de 100 millions de dollars
- **2019 :** Actif sous administration de 5 milliards de dollars

FAITS SAILLANTS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Aux 31 décembre			en millions de do	ollars, sauf indicat	ion contraire)
	2019	2018	2017	2016	2015
Bénéfice net	108,9	86,8	106,1	80,0	53,8
Rendement des capitaux propres des titulaires de contrat	13,2 %	11,9 %	16,8 %	14,8 %	11,4 %
Ratio du TSAV	155 %	147 %	N/A	N/A	N/A
Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	882	773	686	580	500
Primes et dépôts					
Assurance individuelle	691	579	496	409	352
Épargne-retraite	405	380	310	277	228
Assurance collective	499	472	428	391	360
Total des primes et dépôts	1 595	1 431	1 234	1 077	940
Ventes					
Assurance individuelle	132	119	101	93	58
Épargne-retraite	407	380	311	278	230
Assurance collective	48	53	45	66	44
Actif (en milliards de dollars)					
Fonds général	3,7	3,1	2,9	2,6	2,5
Fonds distincts	1,4	1,2	1,2	1,1	1,0
Total de l'actif sous administration	5,1	4,3	4,1	3,7	3,5
Participations versées aux titulaires de contrat avec participation	49,4	36,7	27,2	20,6	17,9
Prestations et paiements versés aux titulaires de contrat	821	740	694	646	646
Assurance vie en vigueur (en milliards de dollars)	135	125	114	103	92



MESSAGE AUX TITULAIRES DE CONTRAT

NOTRE STRATÉGIE PRINCIPALE

L'Assurance vie Équitable continue d'exercer ses activités avec pour mandat la croissance rentable et la réalisation des objectifs de la Compagnie. Nous sommes fiers de déclarer que notre stratégie principale continue de bien nous servir. Nous avons connu une année excellente en 2019, qui s'est traduite par un bénéfice record, une croissance solide et nous avons terminé l'année avec un ratio de capital très robuste mesuré par le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV).

NOS RÉSULTATS FINANCIERS

La Compagnie a enregistré un bénéfice de l'ordre de 109 millions de dollars en 2019, équivalant à un rendement des capitaux propres des titulaires de contrat de 13,2 %. Ce résultat est attribuable au rendement global excellent du portefeuille de placements de la Compagnie, lequel a été soutenu par les effets favorables des marchés.

La Compagnie a déclaré des primes et des dépôts de l'ordre de 1,6 milliard de dollars en 2019, ce qui représente un taux de croissance annuel composé de 12,5 % sur 5 ans. L'actif sous administration a franchi la barre des 5 milliards de dollars au cours de l'année. Cette croissance a été soutenue par des ventes globales importantes.

Les secteurs d'activité de l'épargne-retraite et de l'assurance individuelle ont déclaré des ventes records, et ce, pour la troisième année consécutive. L'épargne-retraite a enregistré des ventes de 407 millions de dollars en 2019, comparativement à 380 millions de dollars en 2018. Le secteur de l'assurance individuelle a connu une autre année remarquable en déclarant des ventes qui s'élèvent à 132 millions de dollars, comparativement à 119 millions de dollars en 2018. Le secteur d'activité de l'assurance collective a enregistré des ventes de l'ordre de 48,4 millions de dollars, comparativement à 52,8 millions de dollars l'année précédente, tenu compte d'un marché difficile et concurrentiel.

L'Assurance vie Équitable a terminé l'année avec un ratio du TSAV remarquable de 155 %, bien au-delà de l'objectif règlementaire. Ce résultat en matière de capital permettra d'assurer que nous soyons bien positionnés afin de continuer à respecter notre engagement envers nos titulaires de contrat.

L'agence DBRS Limited (DBRS Morningstar) a changé la tendance de notre force financière pour passer de stable à positive, confirmant une fois de plus notre note « A ».

NOS PRODUITS ET NOTRE DISTRIBUTION

L'un des principes importants de notre stratégie se veut d'améliorer et d'élargir la gamme de nos produits. Les faits saillants en 2019 comprennent : le secteur d'activité de l'assurance individuelle a fait progresser de façon remarquable le réseau de distribution des comptes nationaux, l'épargne-retraite a effectué des changements au titre de sa gamme de fonds pour mieux répondre aux besoins des clients, l'assurance maladie complémentaire a apporté des améliorations au compte de crédit santé et a ajouté une assurance maladie complémentaire pour les employés inpatriés.

NOTRE SERVICE

Tous les secteurs d'activité se sont vivement engagés à satisfaire les besoins de nos clients en maintenant nos normes de service excellentes et à continuer à investir dans la technologie. Le fait d'être reconnue pour son service dans tous les secteurs d'activité fait la fierté de la Compagnie puisque l'une de ses trois valeurs d'entreprise est de mettre l'accent sur les clients. Dans un sondage de 2019 auprès des clients, l'Assurance vie Équitable s'est classée au premier rang parmi 15 compagnies d'assurances, 1 au titre de son indice de recommandation client, une mesure utilisée dans l'industrie pour évaluer la loyauté des relations avec les clients.

En 2019, l'assurance individuelle a lancé son projet de tarification Workbench afin de permettre d'automatiser le processus de propositions, engendrant déjà des gains en matière d'efficience. Le secteur d'activité de l'épargne-retraite a lancé une demande de souscription électronique pour les fonds distincts ainsi qu'un projet d'automatisation pour accélérer les délais de traitement. Le secteur d'activité de l'assurance collective a mis en œuvre l'auto-évaluation des demandes de réclamation et changé avec succès de fournisseurs de programme d'aide aux employés pour améliorer le service et les ressources pour nos clients. Les trois secteurs d'activité ont travaillé de concert pour lancer un portail web actualisé et bilingue afin qu'il soit plus facile pour les conseillers indépendants de faire affaire avec nous.

¹ LIMRA CxP Customer Experience Benchmarking Program, Life Insurance In-Force Experience

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS NOS EMPLOYÉS ET NOS COLLECTIVITÉS

L'Assurance vie Équitable estime les racines que nous avons établies en tant que compagnie dans les collectivités dans lesquelles nous vivons, travaillons et faisons affaire, et le fait de redonner à ceux dans le besoin représente une partie importante de la façon dont nous faisons affaire. Nous l'avons démontré en 2019 en appuyant plus de 50 œuvres de bienfaisance par l'entremise de diverses initiatives.

Nos employés ont consacré également plus de 1 700 heures de leur temps à une variété de causes en participant à des événements caritatifs dans la collectivité lors de leur journée de bénévolat payée, en plus d'initiatives de levée de fonds appuyées par l'Assurance vie Équitable partout au Canada. La générosité de leurs dons, tant sur le plan personnel que du point de vue financier, nous ont permis d'appuyer une liste grandissante d'œuvre de bienfaisance qui aident à renforcer nos collectivités.

Cette année, l'Assurance vie Équitable a terminé l'année avec plus de 700 employés. En se concentrant sur l'automatisation des processus, plus d'employés ont maintenant le choix de travailler à distance au fur et à mesure que nous continuons de mettre l'accent sur l'engagement et la motivation de nos gens. Nous sommes heureux d'avoir une fois de plus été reconnus comme l'un des meilleurs employeurs de la région de Waterloo.

Alors que nous mettons la dernière touche à nos plans de célébration de notre 100° anniversaire en 2020, il est maintenant évident qu'au cours de notre histoire, l'engagement et le dévouement de nos gens à satisfaire les besoins de nos clients est l'élément fondamental de notre succès.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2019

- Bénéfice net atteignant 109 millions de dollars, pour un rendement des capitaux propres des titulaires de contrat de 13,2 %.
- Solide capital, mesuré selon le TSAV, avec un ratio de 155 % à la fin de l'exercice.
- Hausse des capitaux propres des titulaires de contrat avec participation atteignant 882 millions de dollars.
- Hausse de 11,5 % des primes et des dépôts pour atteindre 1,6 milliard de dollars.
- Ventes records en épargne-retraite de 407 millions de dollars et en assurance individuelle de 132 millions de dollars.
- Accroissement de l'actif sous administration de 19,4 % pour atteindre 5,1 milliards de dollars.
- Prestations et paiements versés aux titulaires de contrat s'élevant à 821 millions de dollars.
- Hausse de 34,6 % du montant des participations versées aux titulaires de contrat avec participation pour atteindre 49,4 millions de dollars.



Une grosse année à venir!

Alors que nous donnons le coup d'envoi de nos célébrations de notre 100° anniversaire en 2020, nous passerons l'année à songer au passé et aux réalisations nombreuses, petites et grandes, qui nous ont aidés à devenir l'une des compagnies mutuelles d'assurance vie les plus importantes au Canada.

Nous regardons vers l'avenir avec confiance pour relever les défis futurs en poursuivant nos efforts à l'égard de notre engagement qui vise une croissance rentable et la réalisation des objectifs de la Compagnie.

Douglas S. Alexander, CPA, CA Président du conseil d'administration Ronald E. Beettam, FSA, FCIA Président-directeur général

OPÉRATIONS DE PLACEMENT

RÉSULTATS FINANCIERS

En 2019, le total de l'actif sous administration a franchi le cap des 5,1 milliards de dollars. L'actif du fonds général a augmenté de 605 millions de dollars pour atteindre 3,7 milliards de dollars au cours de l'exercice, et les fonds distincts ont augmenté pour atteindre 1,4 milliard de dollars.

Les revenus de placement de 105 millions de dollars étaient plus élevés que ceux de 2018, principalement en conséquence des revenus découlant de la croissance de l'actif. Les pertes et les gains de change sont principalement contrebalancés par des variations de la juste valeur des dérivés et du passif au titre des contrats. En 2019, les changements favorables de la juste valeur de 171 millions de dollars ont augmenté les revenus de placement nets à 269 millions de dollars, alors qu'en 2018, les changements de la juste valeur ont apporté une contribution négative de 72 millions de dollars.

Il n'y avait pas d'actifs dépréciés dans aucun des portefeuilles et les opérations de placement continuent de favoriser le bénéfice net.

La division des placements continue de mettre l'accent sur la gestion des risques en tenant compte des modifications de l'industrie et de la réglementation, tout en maintenant une catégorie d'actifs solide et une diversification d'émetteurs

OBLIGATIONS ET DÉBENTURES

Le portefeuille d'obligations et de débentures a augmenté pour atteindre 1,6 milliard de dollars en 2019 par rapport à 1,3 milliard de dollars en 2018. Ce changement a été causé principalement par la croissance de l'actif sous administration. Le portefeuille d'obligations et de débentures correspond à 49 % du total des actifs gérés du fonds général. Toutes les obligations et les débentures de l'Assurance vie Équitable sont des placements de qualité.

TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Les titres de capitaux propres qui ont donné droit à un rendement aux titulaires de contrat de produits d'assurance vie universelle (produits indexés sur actions) de la Compagnie représentaient 15 % du total des actifs gérés du fonds général, soit une somme de 471 millions de dollars.

La valeur du portefeuille d'actions privilégiées à la clôture de 2019 se situait à 212 millions de dollars, comparativement à 206 millions de dollars à la clôture de 2018. La croissance nette des actions privilégiées est attribuable à la croissance de l'actif contrebalancée en partie par le déclin de la valeur marchande du portefeuille.

Le portefeuille de placements directs comprend des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées totalisant 188 millions de dollars à la clôture de 2019 par rapport à 137 millions de dollars à la clôture de 2018. Les unités de fonds de placement immobilier de 22 millions de dollars font partie du portefeuille de placements directs.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Le portefeuille de prêts hypothécaires de 231 millions de dollars en 2019 a augmenté de 25 millions de dollars par rapport à 2018. Les prêts hypothécaires commerciaux représentent 7 % du total des actifs gérés du fonds général, 27 % du portefeuille étant assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

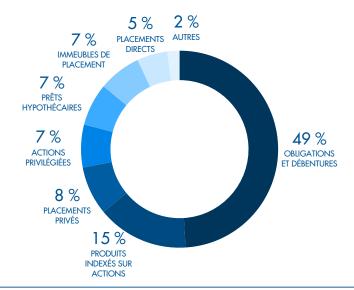
PLACEMENTS PRIVÉS

Le total des placements privés dans des titres de créance à la clôture de 2019 se situait à 256 millions de dollars, comparativement à 210 millions de dollars à la clôture de 2018. Les placements privés permettent d'avoir accès à des éléments d'actif de qualité à rendement élevé et des conditions plus avantageuses que ceux offerts sur les marchés publics. Le portefeuille de placements privés est de première qualité.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur du portefeuille des immeubles de placement s'élevait à 192 millions de dollars à la clôture de 2019, comparativement à 178 millions de dollars à la clôture de 2018. Aucun nouveau bien immobilier n'a été ajouté au portefeuille en 2019. L'Assurance vie Équitable possède un portefeuille bien diversifié et a connu une appréciation solide du capital et du bénéfice au cours de l'année.

ACTIFS GÉRÉS DU FONDS GÉNÉRAL



ANALYSE DE LA PROVENANCE DU BÉNÉFICE

				(en m	nilliers de dollars)
2019	Assurance individuelle	Épargne- retraite	Assurance collective	Excédent	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	28 809 \$	11 331 \$	21 630 \$	- \$	61 <i>77</i> 0 \$
Incidence des affaires nouvelles	37 819	(10 044)	-	-	27 <i>7</i> 75
Écarts entre résultats et prévisions	17 976	5 469	(9 <i>7</i> 98)	-	13 647
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(745)	(59)	(18)	-	(822)
Bénéfice d'exploitation	83 859	6 697	11 814	-	102 370
Bénéfice relatif à l'excédent	-	-	-	33 536	33 536
Bénéfice avant impôt sur le résultat	83 859	6 697	11 814	33 536	135 906
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat	(15 797)	(164)	(3 026)	(8 005)	(26 992)
Bénéfice net	68 062 \$	6 533 \$	8 <i>7</i> 88 \$	25 531 \$	108 914 \$

	Assurance	Épargne-	Assurance		
2018	individuelle	retraite	collective	Excédent	Total
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	26 761 \$	10 813 \$	16 588 \$	- \$	54 162 \$
Incidence des affaires nouvelles	44 322	(9 261)	-	-	35 061
Écarts entre résultats et prévisions	(1 313)	(673)	3 428	-	1 442
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(1 153)	-	-	-	(1 153)
Bénéfice d'exploitation	68 61 <i>7</i>	879	20 016	-	89 512
Bénéfice relatif à l'excédent	-	-	-	22 08 1	22 081
Bénéfice avant impôt sur le résultat	68 61 <i>7</i>	879	20 016	22 081	111 593
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat	(15 575)	1 165	(5 234)	(5 139)	(24 783)
Bénéfice net	53 042 \$	2 044 \$	14 782 \$	16 942 \$	86 810 \$

Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur

Le bénéfice prévu sur les contrats en vigueur représente le bénéfice anticipé sur les contrats en vigueur si les résultats techniques réels correspondent aux hypothèses en ce qui a trait à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances, aux rendements des placements et aux dépenses.

Incidence des affaires nouvelles

Un bénéfice (ou une perte) survient à l'établissement de nouveaux contrats d'assurance. Ce montant correspond à l'excédent (ou l'insuffisance) des marges bénéficiaires incorporées dans le prix des produits par rapport aux marges prudentes pour les écarts défavorables incorporées dans les provisions techniques. Le bénéfice attribuable aux affaires nouvelles de l'assurance individuelle a été solide en raison de ventes records ainsi que d'un contexte favorable continu en matière de prix. L'incidence des affaires nouvelles pour le secteur d'activité de l'épargne-retraite reflète un montant négatif. Ceci est en raison des pertes initiales au titre des fonds distincts lorsqu'il n'est pas possible de différer tous les coûts d'acquisition. Le bénéfice attribuable aux nouvelles ventes du secteur d'activité de l'assurance collective n'est pas comptabilisé à l'établissement, mais au fil du temps; il est donc pris en considération dans le bénéfice prévu sur les contrats en vigueur.

Écarts entre résultats et prévisions

Les écarts entre résultats et prévisions surviennent lorsque les résultats techniques réels diffèrent des hypothèses sur lesquelles repose le bénéfice prévu. L'écart positif entre les résultats et les prévisions du secteur d'activité de l'assurance individuelle découle du rendement favorable du marché boursier et du rendement du marché de l'immobilier. L'écart positif entre les résultats et les prévisions du secteur d'activité de l'épargne-retraite découle des résultats techniques favorables au titre des placements et de la mortalité. Un écart négatif entre les résultats et les prévisions a été enregistré dans le secteur de l'assurance collective en raison des résultats techniques défavorables au titre des réclamations et des dépenses.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Bon nombre de modifications des hypothèses actuarielles ont eu lieu en 2019. Pour ce qui est du secteur d'activité de l'assurance individuelle, les hypothèses de placement et de déchéance ont été mises à jour, ce qui a entraîné un renforcement des réserves qui a été contrebalancé en partie par des modifications apportées aux hypothèses en ce qui a trait à la mortalité et aux dépenses. Pour ce qui est du secteur d'activité de l'épargne-retraite, des mises à jour des hypothèses de placement ont entrainé un renforcement des réserves qui a été contrebalancé en partie par des modifications apportées aux hypothèses de mortalité et des dépenses. Du côté du secteur d'activité de l'assurance collective, les mises à jour des hypothèses de placement ont entrainé un renforcement des réserves. En général, les modifications apportées aux hypothèses ont renforcé les réserves de 0,8 million de dollars. Veuillez consulter la note 9 d) des états financiers.

Bénéfice relatif à l'excédent

Le bénéfice relatif à l'excédent traduit le rendement des placements de l'actif couvrant l'excédent de la Compagnie.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

La situation financière de l'Assurance vie Équitable demeure solide et la Compagnie compte assez de liquidités pour s'acquitter de ses responsabilités.

Capita

La Compagnie est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Cet organisme exige que les sociétés d'assurance gardent à leur disposition un montant minimum de capital conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV).

Le ratio du TSAV de l'Assurance vie Équitable au 31 décembre 2019 était de 155 %, ce qui est bien supérieur au minimum requis par le BSIF. Ce ratio témoigne de la solidité du capital de la Compagnie.

Pour évaluer la suffisance du capital et la solidité financière en temps de conjoncture économique difficile, un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC) est effectué chaque année. Cet examen analyse la situation financière future de la Compagnie sur une période de cinq ans et évalue l'incidence de divers scénarios défavorables, comme le recul des marchés boursiers, la diminution des valeurs immobilières, les déplacements non parallèles des taux d'intérêt, le déclin des valeurs des actions privilégiées, les résultats techniques de mortalité défavorables des affaires d'assurance temporaire après renouvellement et le recul des marchés boursiers combiné à la diminution des valeurs immobilières. Les résultats de l'examen effectué en 2019 confirment la situation financière solide de la Compagnie ainsi que sa capacité à affronter les scénarios défavorables qui pourraient se présenter à l'avenir.

Source des fonds

Les liquidités provenant des activités d'exploitation, y compris les primes, les revenus de placement nets et les produits d'honoraires, représentent la principale source de fonds de la Compagnie. Ces fonds servent principalement au versement de prestations aux titulaires de contrat et au paiement des dépenses. Les rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation sont investies pour appuyer la croissance et le paiement d'obligations futures.

Liquidités

Comme mentionné précédemment, les liquidités de la Compagnie sont surtout attribuées au paiement de prestations et de dépenses. La Compagnie maintient généralement les liquidités à un niveau prudent. Elle gère activement la diversification, la durée et la qualité du crédit de ses placements afin de s'assurer que la Compagnie puisse s'acquitter de ses obligations.

GESTION DES RISQUES

L'un des principaux objectifs de notre entreprise vise à préserver et à améliorer la valeur revenant aux titulaires de contrat tout en assumant un niveau acceptable de risque. Afin de gérer les risques de ses nombreux secteurs d'activité, la Compagnie maintient un cadre global de gestion des risques qui comprend :

- la détection et l'évaluation des risques;
- la mesure, la surveillance et le contrôle des risques;
- l'envoi régulier de rapports à la haute direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de superviser le cadre de la gestion des risques de la Compagnie, y compris l'approbation de la politique de gestion des risques de l'entreprise et de l'appétit général pour le risque. Le conseil d'administration s'acquitte de son mandat de gestion des risques directement et par l'entremise de ses cinq comités, comme défini à la section Gouvernance d'entreprise.

La direction est responsable de maintenir le cadre de la gestion des risques ainsi que de la détection et de la gestion des risques conformément aux politiques et contrôles de la Compagnie. Le comité principal de gestion des risques et du capital détient la responsabilité globale de surveiller les risques. La directrice ou le directeur de la gestion des risques assure la surveillance indépendante du cadre de la gestion des risques de la Compagnie et effectue une évaluation des risques annuelle pour le conseil d'administration. L'audit interne valide indépendamment l'efficacité des pratiques de gestion des risques.

La discussion des risques importants de la Compagnie se trouve dans les sections suivantes. Pour de plus amples renseignements sur la gestion des risques et leur évaluation quantitative, veuillez consulter la note 5 des états financiers.

RISQUES DE MARCHÉ ET DE CRÉDIT

La Compagnie acquiert et gère des portefeuilles d'actif afin d'obtenir des rendements de placement qui permettent de couvrir les obligations envers les titulaires de contrat et d'assurer la rentabilité de l'entreprise. Cela expose la Compagnie à des risques de marché et de crédit. Le risque de marché englobe le risque sur capitaux propres, le risque lié à l'immobilier, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions privilégiées.

Chaque année, le conseil d'administration approuve les politiques en matière de placement et de crédit, ainsi que des procédures et des lignes directrices. Les contrats sont conçus pour limiter le risque global lié aux placements en définissant les placements admissibles, les critères de diversification et les limites quant à l'exposition, la concentration et la qualité de l'actif. La conformité à ces politiques, procédures et lignes directrices est contrôlée par le comité principal de gestion des risques et du capital et passée en revue régulièrement par le comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration.

De plus amples renseignements sur les risques importants liés à l'actif investi que la Compagnie gère, surveille et contrôle sont décrits ci-dessous.

Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des cours du marché boursier. La Compagnie tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés de ses activités de gestion de l'actif de fonds distincts et de certains contrats d'assurance d'où les produits d'honoraires sont prélevés sur le solde des comptes évoluant généralement conformément aux niveaux du marché boursier. Par conséquent, les déclins de la valeur marchande de cet actif pourraient entraîner des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires et le bénéfice net. Le déclin et la volatilité des marchés boursiers pourraient avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats pour ces activités, entraînant davantage d'incidences défavorables sur le bénéfice net et la situation financière de la Compagnie. De plus, le passif des garanties des fonds distincts augmente lorsque le marché boursier subit un déclin. La Compagnie a également été directement exposée aux marchés boursiers par des placements couvrant le passif du compte général et des régimes de retraite des employés.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque sur capitaux propres sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque lié à l'immobilier

Le risque lié à l'immobilier représente la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des valeurs immobilières et des manquements potentiels aux contrats de location. La Compagnie a été directement exposée au risque lié à l'immobilier par des placements couvrant le passif du compte général.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque lié à l'immobilier sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement étroit entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Aux fins de la gestion de l'actif et du passif, le fonds général est divisé en catégories en fonction des caractéristiques du passif que ces catégories couvrent. Les risques associés à la discordance des durées des placements du portefeuille et les flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif, à la défaillance de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et examinés périodiquement.

Des produits dérivés sont utilisés principalement pour couvrir les déséquilibres de couverture dans les positions de l'actif et du passif. Ils peuvent consister en des swaps de taux d'intérêt ou de crédit, en des contrats d'option ou encore en des contrats à terme standardisés ou de gré à gré. Les produits dérivés sont seulement négociés avec des contreparties qui sont approuvées par le comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de taux d'intérêt sont indiqués aux notes 5 b) et 9 b) des états financiers.

Risque de change

Le risque de change constitue la possibilité d'une perte financière découlant du changement des taux de change. Afin de minimiser ce risque de change, la Compagnie apparie les éléments de passif avec des éléments d'actif de même devise. Les contrats dérivés sur devises croisées sont utilisés lorsqu'il y a déséquilibre entre les monnaies de libellé d'un placement et d'un passif.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de change sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque sur actions privilégiées

Le risque sur actions privilégiées représente le potentiel d'une perte financière découlant de la baisse de la valeur des actions privilégiées. La Compagnie a été directement exposée au risque sur actions privilégiées par des placements couvrant le passif du compte général.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque sur actions privilégiées sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements d'intérêt ou de capital à leur échéance. L'Assurance vie Équitable a pour politique d'acquérir principalement des placements de bonne qualité et de réduire au minimum la concentration excessive d'éléments d'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société. Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif et à chaque émetteur. Le risque de portefeuille et la contribution marginale au risque de chaque actif sont évalués à l'aide de techniques de simulation établies par le secteur. Les cotes utilisées pour les obligations, les titres de capitaux propres et les prêts hypothécaires proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes. Ces portefeuilles sont surveillés de façon continue et font régulièrement l'objet d'un rapport auprès du comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

Le risque de crédit est également présent dans le cadre de contrats de réassurance. Il existe, à l'égard des produits comportant des risques de mortalité et de morbidité, des limites précises de conservation du risque qui sont approuvées par le conseil d'administration. Ces limites sont réévaluées et mises à jour de temps à autre. La solidité financière des sociétés auxquelles la Compagnie a cédé des risques est suivie de façon régulière.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de crédit sont indiqués à la note 5 a) des états financiers.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification d'un produit selon les sinistres, le comportement des titulaires de contrat et les charges. Les risques varient selon les produits. Les prix des produits sont établis en fonction du niveau de rendement recherché. Avec le temps, les résultats techniques enregistrés viennent confirmer les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix, ce qui se traduit par un bénéfice pour chaque période. Le passif au titre des contrats doit refléter des attentes raisonnables à l'égard des résultats techniques futurs, en tenant compte d'une marge. Même si le prix de certains produits est garanti pendant toute la durée du contrat, une révision régulière des hypothèses d'évaluation du passif au titre des contrats est nécessaire afin de tenir compte des nouveaux résultats techniques de la Compagnie. Ainsi, les états consolidés de la situation financière traduisent la perspective actuelle à l'égard des obligations futures envers les titulaires de contrat.

Le conseil d'administration dispose de politiques officielles en ce qui a trait à la conception et au prix des produits ainsi qu'au recours à la réassurance. Ces politiques définissent les processus d'approbation, les limites de risque et les responsabilités de déclaration. La direction est responsable de veiller à la conformité de ces politiques et d'établir les normes de tarification et de traitement des réclamations. L'actuaire désigné est tenu d'évaluer le passif au titre des contrats et de préparer un rapport annuel sur la situation financière de la Compagnie. Le comité d'audit et le conseil d'administration révisent le travail de l'actuaire désigné.

Les risques d'assurance associés aux produits de la Compagnie sont décrits ci-dessous.

Risque de mortalité et de morbidité

Un grand nombre de produits offerts par la Compagnie garantissent des prestations en cas de décès (mortalité) ou des garanties qui dépendent de la survie des titulaires de contrat (espérance de vie). Le risque de mortalité représente le risque que les résultats techniques de mortalité ou de longévité s'écartent des prévisions pour une année donnée, ou que les résultats techniques diffèrent substantiellement des prévisions au cours de la vie d'un produit.

Les prestations liées à la morbidité sont les prestations versées pour les affections incapacitantes ainsi que les frais médicaux et les frais dentaires. Le risque de morbidité est le risque que ces prestations versées soient considérablement plus élevées que prévu dans une année donnée ou que les résultats techniques se détériorent au fil du temps.

Des études et des analyses sont continuellement en cours afin de nous assurer que les prix et les hypothèses actuarielles de la mortalité et de la morbidité représentent adéquatement les marchés sur lesquels la Compagnie est active. Ces risques sont activement gérés au moyen de la gestion des souscriptions, des pleins de conservation, de la réassurance et des réclamations.

Risque de déchéance (résiliation de contrats)

Le risque de déchéance est le risque d'un excès de volatilité à l'égard de la déchéance dans une année donnée ou que les résultats techniques en cours s'écartent considérablement des hypothèses actuelles. Le prix des produits est établi de manière à tenir compte des taux de déchéance futurs prévus des contrats. Le risque de déchéance élevée est important pour le recouvrement des frais au cours des premières années du contrat ainsi que pour les produits où les valeurs de rachat surpassent les réserves actuarielles. Le risque de faible déchéance nuit au résultat tiré des produits lorsque les réserves sont plus élevées que les frais de rachat. Des études annuelles de la Compagnie sur des résultats techniques particuliers et des études périodiques de recherche de l'industrie permettent de dégager des hypothèses en matière d'établissement des prix (taux) et des hypothèses actuarielles devant servir à déterminer les résultats techniques de déchéance.

Les renseignements supplémentaires au sujet de ces risques sont décrits aux notes 9 a) et b) des états financiers.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est attribuable aux problèmes liés à la prestation de services ou à la fourniture de produits. Il est attribuable aux déficiences ou aux défaillances des contrôles ou des processus internes, la plupart du temps en raison des défaillances techniques, des erreurs humaines, de la malhonnêteté et des catastrophes naturelles.

Pour gérer le risque opérationnel, des politiques et des lignes directrices ont été mises en place afin d'aider à détecter les risques opérationnels et de veiller à ce qu'ils soient diminués efficacement. La direction est responsable de la détection des risques et de leur gestion conformément aux politiques, processus et contrôles de la Compagnie. L'exposition aux risques opérationnels est surveillée par la direction et le comité principal de gestion des risques et du capital. La directrice ou le directeur de la gestion des risques effectue une revue annuelle de l'exposition aux risques opérationnels qui est discutée avec la direction et le conseil d'administration.

La direction et le Service des ressources humaines ont aussi établi des processus afin de s'assurer que des personnes compétentes occupent les postes clés. La Compagnie offre des programmes de formation continue à l'interne comme à l'externe afin de préparer tous les employés à assumer les responsabilités de leur poste.

Les risques opérationnels importants sont décrits ci-dessous.

Risque lié à la sécurité des données et à la protection de la vie privée

Le risque lié à la sécurité des données et à la protection de la vie privée est le risque de vol ou de perte des données de la Compagnie ou des clients par l'entremise d'une violation externe ou interne. Afin de réduire ce risque, un programme en matière de sécurité de l'information formel axé sur la protection des systèmes de la Compagnie ainsi que la détection et la réaction aux incidents est en place. Un programme continu de renouvellement et de mise à jour des systèmes est en place pour s'assurer que les mises à jour de la sécurité sont effectuées régulièrement. Une formation régulière est donnée au personnel pour veiller à la conformité aux politiques de la confidentialité et de la sécurité de l'information ainsi que pour promouvoir la sensibilisation aux cyberattaques.

Risque lié à la conduite sur le marché

Le risque lié à la conduite sur le marché est associé aux pratiques de ventes inappropriées au sein du réseau de distribution des conseillers indépendants. Elles comprennent les pratiques de ventes trompeuses et les activités frauduleuses. Pour atténuer ces risques, la Compagnie a mis en place des activités de surveillance des conseillers élaborées.

Risque d'erreur lié aux processus

Des erreurs inattendues associées aux processus des affaires de la Compagnie pourraient avoir une incidence importante sur son bénéfice ou sa réputation. Ces risques comprennent ceux attribuables aux initiatives de changements importants en matière de gestion, comme les changements de processus opérationnels et la mise en œuvre de nouveaux systèmes. Un cadre de gestion de projet formel est utilisé pour atténuer ce risque. Les secteurs d'activité sont responsables de s'assurer que des mesures de contrôle efficaces sont en place.

Risque de continuité des activités d'exploitation

Le risque de continuité des activités d'exploitation est le risque d'une interruption inattendue des activités d'exploitation en raison de l'inaccessibilité aux systèmes importants, de la perte de personnel clé ou de l'inaccessibilité au bâtiment du siège social. La Compagnie possède un plan de continuité des activités d'exploitation formel et effectue un test régulier des plans de redressement.

Conformité aux règlements

Les affaires de l'Assurance vie Équitable comprennent un grand nombre d'activités devant être conformes à des règlements. Ces activités comprennent la conception de produits, les ventes et les pratiques de commercialisation, les pratiques de tarification, la déclaration financière, les pratiques d'emploi et la conduite des employés.

Le programme de gestion de la conformité de la Compagnie est conçu de manière à améliorer les fonctions de conformité et à en faire le suivi, ainsi qu'à fournir l'assurance à la direction, au comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et de mise en candidature que la Compagnie respecte toutes ses obligations prévues par la loi ou les règlements. Ce programme vise la sensibilisation aux risques juridiques et réglementaires qui ont une incidence sur l'exploitation de la Compagnie et son niveau de conformité à ces lois et ces règlements. Le programme est appuyé par des processus de communication de l'information confirmant le respect des règlements à l'échelle de l'organisation.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle des changements inattendus des éléments clés de la stratégie d'affaires de la Compagnie en raison de changements associés à l'environnement externe. La Compagnie a établi des processus de planification rigoureux lui permettant de définir ses stratégies et ses objectifs. Ces stratégies et objectifs font l'objet d'un suivi étroit afin d'assurer leur efficacité et leur mise en œuvre.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés suivants ont été dressés par la direction, qui assure l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des renseignements présentés. Les méthodes comptables utilisées sont en ligne avec les circonstances et donnent une image juste de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Compagnie dans les limites raisonnables de l'importance relative. La direction a la responsabilité de s'assurer que l'information communiquée dans le rapport annuel correspond à celle communiquée dans les états financiers consolidés, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La direction a élaboré et maintient des systèmes de contrôles internes qui servent à fournir une assurance raisonnable que les registres financiers sont complets et tenus convenablement, que l'actif est protégé et que la structure organisationnelle assure une répartition efficace des responsabilités. La conformité des systèmes de contrôles internes est évaluée régulièrement par le Service d'audit interne et le chef de la vérification de la conformité de la Compagnie. Le recrutement et la formation de membres de la direction compétents, ainsi que le respect du code de déontologie par tous les employés, contribuent à l'amélioration de l'environnement de contrôle.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés par le comité d'audit. Ce comité est composé uniquement d'administrateurs externes indépendants et sans lien avec la Compagnie qui ne participent aucunement aux activités d'exploitation quotidiennes de la Compagnie. Le comité a pour fonction de se réunir avec la direction et les auditeurs internes et externes pour :

- passer en revue les états financiers et les notes et en recommander l'approbation au conseil d'administration;
- tenir des réunions à huis clos avec les auditeurs internes, les auditeurs externes, l'actuaire désigné et la direction;
- proposer la nomination d'auditeurs externes au conseil d'administration et approuver leurs honoraires;
- examiner l'indépendance de l'auditeur externe et tout résultat d'audit;
- étudier d'autres préoccupations à l'égard des finances et de la comptabilité au besoin.

L'actuaire désigné est choisi par le conseil d'administration conformément à l'article 165 de la Loi sur les sociétés d'assurances. L'actuaire désigné a la responsabilité d'effectuer une évaluation annuelle du passif au titre des contrats de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada afin de soumettre ses conclusions aux titulaires de contrat et au Bureau du surintendant des institutions financières. Le rapport de l'actuaire désigné est joint à ces états financiers consolidés. Le cabinet KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur externe désigné conformément à l'article 337 de la Loi sur les sociétés d'assurances. Il a la tâche de soumettre ses conclusions sur la présentation fidèle de l'information sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie dans les états financiers annuels aux titulaires de contrat, ainsi qu'au Bureau du surintendant des institutions financières. Son rapport est joint à ces états financiers consolidés.

Le Bureau du surintendant des institutions financières procède régulièrement à l'examen des activités de la Compagnie. Les rapports exigés par la loi sont déposés auprès des organismes de réglementation des assurances des diverses régions afin de faciliter l'examen plus approfondi des résultats d'exploitation et la prise de renseignements par les organismes de réglementation.

Ronald E. Beettam, FSA, FCIA Président-directeur général

Sheila Hart, FSA, FCIA

Vice-présidente principale et directrice financière

Waterloo, Ontario - le 11 février 2020

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ AUX TITULAIRES DE CONTRAT

Aux titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada :

J'ai évalué le passif au titre des contrats et l'actif lié à la réassurance de L'Équitable, assurance vie du Canada pour ses états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2019 ainsi que leurs variations dans les comptes consolidés de résultat pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif au titre des contrats net de l'actif lié à la réassurance constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux contrats. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Phillip K. Watson, Fellow, Institut canadien des actuaires

Vice-président et actuaire désigné

Phil & Water

Waterloo, Ontario - le 11 février 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada

Opinior

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (la « Compagnie »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018;
- les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états de la situation financière des fonds distincts au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018;
- les états de l'évolution de la situation financière des fonds distincts pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit ou, encore, si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, contenues dans le rapport annuel à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie et de ses filiales pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG Sr. I. SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés Waterloo, Canada, le 11 février 2020

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 décembre		(en milliers de dollars)		
	2019	2018		
PRODUITS				
Primes brutes	1 184 165 \$	1 041 083 \$		
Primes cédées aux réassureurs	(156 342)	(146 769)		
Primes nettes	1 027 823	894 314		
Revenus de placement	104 833	97 588		
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	160 849	(81 335)		
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	10 496	9 256		
Coûts relatifs aux placements	(7 073)	(5 898)		
Revenus de placement nets (note 4)	269 105	19611		
Produits d'honoraires	45 665	42 130		
	1 342 593	956 055		
PRESTATIONS ET CHARGES				
Prestations de décès et d'invalidité	188 113	161 414		
Prestations d'assurance maladie complémentaire	208 737	198 1 <i>7</i> 1		
Montants remis à l'échéance ou à la résiliation	62 467	46 351		
Versements de rentes	31 662	29 930		
Intérêts sur les montants en dépôt	454	447		
Participations versées aux titulaires de contrat avec participation	49 360	36 695		
Demandes de réclamation cédées aux réassureurs	(101 864)	(87 483)		
	438 929	385 525		
Transferts nets vers les (provenant des) fonds distincts	(383)	(631)		
Variation brute du passif au titre des contrats	426 733	62 510		
Variation du passif au titre des contrats cédés aux réassureurs	(42 846)	51 436		
Variation de la valeur nette du passif au titre des contrats	383 887	113 946		
Commissions	237 321	211 215		
Dépenses générales	124 493	114 803		
Impôt sur les primes et les revenus de placement	25 538	22 481		
Recouvrement de l'impôt sur les primes de réassurance	(3 283)	(3 077)		
Coûts des opérations de financement	185	200		
	1 206 687	844 462		
Bénéfice avant impôt sur le résultat	135 906	111 593		
Charge d'impôt sur le résultat (note 11)	(26 992)	(24 783)		
Bénéfice net	108 914 \$	86 810 \$		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre	(e	n milliers de dollars)
	2019	2018
Bénéfice net	108 914 \$	86 810 \$
Autres éléments du résultat global		
Gains latents (pertes latentes) sur l'actif disponible à la vente	23 936	(12 036)
Reclassements des (gains réalisés) pertes réalisées liés à l'actif disponible à la vente dans le bénéfice net	(3 822)	1 099
Réévaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(4 650)	8 881
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat (note 11)	(4 178)	551
Total des autres éléments du résultat global	11 286	(1 505)
Total du résultat global	120 200 \$	85 305 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

				(en milliers de dollars)
	Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	9	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Au 31 décembre 2017	686 285	\$	(543)	\$ 685 742 \$
Bénéfice net	86 810		-	86 810
Autres éléments du résultat global	-		(1 505)	(1 505)
Au 31 décembre 2018	773 095	\$	(2 048)	\$ <i>77</i> 1 04 <i>7</i> \$
Bénéfice net	108 914		-	108 914
Autres éléments du résultat global	-		11 286	11 286
Au 31 décembre 2019	882 009	\$	9 238	\$ 891 247 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global à la clôture de l'exercice est composé des gains latents (pertes latentes) sur l'actif disponible à la vente ainsi que des réévaluations au titre des avantages sociaux futurs des employés, déduction faite du recouvrement d'impôt sur le résultat applicable de 3 570 \$ (608 \$ en 2018, charge d'impôt sur le résultat). La totalité du cumul des autres éléments du résultat global est attribuable aux capitaux propres des titulaires de contrat.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre		(en milliers de dollars
	2019	2018
ACTIF		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	36 898 \$	20 920 \$
Obligations et débentures	1 602 471	1 294 327
Titres de capitaux propres	870 250	744 417
Prêts hypothécaires	230 837	205 622
Placements privés	255 692	209 726
Capital de départ – fonds distincts	424	380
Dérivés	26 702	20 953
Prêts aux titulaires de contrat	96 229	80 465
Immeubles de placement	192 150	1 <i>7</i> 8 332
Total des actifs investis (note 4)	3 311 653	2 755 142
Revenus de placement à recevoir	14 001	11 721
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance (note 9)	264 129	221 283
Autres actifs (note 6)	56 521	52 228
Immobilisations corporelles (note 7)	19 441	20 015
Total de l'actif du fonds général	3 665 745	3 060 389
Actif des fonds distincts	1 413 052	1 191 192
Total de l'actif	5 078 797 \$	4 251 581 \$
PASSIF		
Passif au titre des contrats d'assurance (note 9)	2 464 976 \$	2 039 163 \$
Autres éléments de passif au titre des contrats (note 9)	194 675	164 637
Dérivés	8 587	9 167
Autres éléments de passif	62 363	46 353
Impôts à payer	29 032	15 358
Impôt sur le résultat différé (note 11)	11 919	11 515
Emprunts hypothécaires (note 10)	2 946	3 149
Total du passif du fonds général	2 774 498	2 289 342
Passif des fonds distincts	1 413 052	1 191 192
Total du passif	4 187 550	3 480 534
CAPITAUX PROPRES DES TITULAIRES DE CONTRAT		
Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	882 009	773 095
Cumul des autres éléments du résultat global	9 238	(2 048)
	891 247	771 047
Total du passif et des capitaux propres des titulaires de contrat	5 078 797 \$	4 251 581 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Douglas S. Alexander, CPA, CA

Président du conseil d'administration

Ronald E. Beettam, FSA, FCIA Président-directeur général

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre		(en milliers de dollars)
	2019	2018
RENTRÉES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes reçues	1 041 261 \$	916 855 \$
Produits d'intérêts reçus	61 <i>7</i> 01	53 922
Produits de dividendes reçus	20 596	19 025
Produits tirés des immeubles de placement reçus	6 955	7 866
Produits d'honoraires reçus	45 665	42 130
	1 176 178	1 039 798
SORTIES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Prestations et versements de rentes	391 959	348 439
Participations versées aux titulaires de contrat	38 062	27 151
Charges d'exploitation	357 643	333 774
Impôt sur le résultat, impôt sur les primes et autres impôts	31 246	58 328
Coûts des opérations de financement	185	200
	819 095	767 892
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	357 083	271 906
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	(979 652)	(622 960)
Produit de la vente de placements	659 125	378 281
Autres	(20 126)	(16 045)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(340 653)	(260 724)
SORTIES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Débentures subordonnées	-	(17 000)
Paiements de location	(249)	-
Emprunts hypothécaires	(203)	(192)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(452)	(17 192)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	15 978	(6 010)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	20 920	26 930
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	36 898 \$	20 920 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES FONDS DISTINCTS

Aux 31 décembre		(en milliers de dollars)	
	2019	2018	
ACTIF			
Parts de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune	1 269 491 \$	1 068 123 \$	
Trésorerie et placements à court terme	42 624	30 747	
Obligations et débentures	97 436	89 012	
Placements privés	4 756	4 817	
Fonds immobilier	8 952	8 299	
Autres éléments d'actif	1 120	816	
Total de l'actif net des fonds distincts	1 424 379 \$	1 201 814 \$	
COMPOSITION DE L'ACTIF NET DES FONDS DISTINCTS			
Part des titulaires de contrat [note 15 a]]	1 413 052 \$	1 191 192 \$	
Part de la Compagnie	11 327	10 622	
Total de l'actif net des fonds distincts	1 424 379 \$	1 201 814 \$	

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES FONDS DISTINCTS

Exercices clos les 31 décembre	le	en milliers de dollars)
	2019	2018
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 201 814 \$	1 209 417 \$
Ajouts à (déductions de) l'actif :		
Montants reçus des titulaires de contrat	279 235	267 783
Transferts nets (vers le) provenant du fonds général	(383)	(631)
Montants retirés par les titulaires de contrat	(219 618)	(199 737)
Apports nets des titulaires de contrat	59 234	67 415
Intérêts et dividendes	29 567	28 784
Gains réalisés nets	52 217	39 425
Gains latents (pertes latentes) sur les placements	118 854	(108 416)
Revenus (pertes) de placement nets	200 638	(40 207)
Frais de gestion et autres coûts d'exploitation	(37 307)	(34 811)
Actif net à la clôture de l'exercice	1 424 379 \$	1 201 814 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada est une compagnie mutuelle située au Canada et incorporée en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Avec ses filiales (collectivement, la Compagnie), elle opère dans l'industrie des assurances. Cette exploitation comprend le développement, la commercialisation et le service liés aux produits d'assurance vie, d'assurance maladie complémentaire et de rente destinés à une clientèle de particuliers et de groupes. Elle comprend également des services de gestion de placements s'adressant à une clientèle de particuliers, notamment les fonds distincts. Le siège social est situé à One Westmount Road North à Waterloo, en Ontario, au Canada.

La publication de ces états financiers audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Compagnie le 11 février 2020.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, représentant la monnaie fonctionnelle de la Compagnie. Tous les renseignements financiers présentés en dollars canadiens ont été arrondis au millier le plus près.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la juste valeur, sauf pour les éléments significatifs suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- prêts hypothécaires,
- titres de placements privés,
- prêts aux titulaires de contrat,
- immobilisations corporelles,
- part des réassureurs dans le passif au titre des contrats,
- passif au titre des contrats d'assurance et autres éléments de passif au titre des contrats,
- impôt exigible et différé, et
- emprunts hypothécaires.

a) Principales estimations, hypothèses et évaluations

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les domaines dans lesquels les estimations comptables et les hypothèses sont significatives comprennent l'évaluation du passif au titre des contrats d'assurance et de placement, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des instruments financiers, les provisions et les passifs des régimes de retraite et d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi ainsi que la charge d'impôt sur le résultat.

La direction a évalué le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement, des instruments financiers et des composantes des immobilisations corporelles inscrits dans les états financiers.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Compagnie et de ses filiales détenues en propriété exclusive pour la période visée par le rapport close le 31 décembre pour chaque période présentée. Les filiales sont des entités contrôlées par la Compagnie.

c) Actif investi

L'actif investi est comptabilisé de la façon suivante :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements ayant une échéance de moins de trois mois. Les placements à court terme sont composés de placements ayant une échéance de plus de trois mois, mais de moins d'un an.

Obligations et débentures

Les obligations sont désignées soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit disponibles à la vente. Les achats et les ventes d'obligations sont comptabilisés ou décomptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de leur règlement.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) :

Les obligations à la JVRN sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces obligations sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Disponibles à la vente (DAV) :

Les obligations DAV sont inscrites à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes latents dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la vente d'obligations DAV qui sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés à titre de gains et de pertes réalisés dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces obligations sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'obligation à la date de l'achat.

Les obligations DAV font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par trimestre. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'une obligation DAV et que la baisse de valeur est considérée comme durable, la perte cumulée dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans les revenus de placement. La dépréciation n'est contrepassée que lorsque les conditions ayant causé la dépréciation n'existent plus. La reprise des frais de dépréciation n'est constatée que lorsque l'augmentation de la juste valeur peut être attribuée à des événements subséquents à l'enregistrement de la perte de valeur. Si, au cours d'une période subséquente, la juste valeur d'un titre déprécié augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement se produisant après que la perte de valeur ait été comptabilisée au compte de résultat, alors cette perte de valeur est reprise, et le montant de cette reprise est comptabilisé au compte de résultat.

Après la comptabilisation d'une dépréciation, l'actif continue d'être comptabilisé à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrites dans les autres éléments du résultat global, et il fait l'objet de tests de dépréciation additionnels chaque trimestre. Sont à considérer comme des indications objectives de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres sont constatés soit comme étant à la JVRN, soit DAV. Les opérations visant les placements à titre de capitaux propres sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

En vertu de certains produits d'assurance vie universelle, les titulaires de contrat ont la possibilité d'investir des sommes dans un ou plusieurs comptes de dépôt de performance indexée qui sont créditées ou débitées d'un montant d'intérêt au moins égal au rendement du fonds ou de l'indice approprié. Afin de couvrir ce passif, la Compagnie crée habituellement une simulation de ces rendements de placement à partir d'instruments financiers dérivés ou en investissant dans des titres de capitaux propres similaires. Ces actions, fonds communs de placement et instruments financiers dérivés sont présentés à leur valeur marchande afin d'apparier la valeur marchande du passif.

Les titres de capitaux propres à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de tels titres de capitaux propres sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Les titres de capitaux propres DAV sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont inscrites dans les gains et les pertes latents dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la vente de titres de capitaux propres DAV qui sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés à titre de gains et de pertes réalisés dans les comptes consolidés de résultat. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces titres de capitaux propres sont comptabilisés dans leur valeur comptable à la date de l'achat.

Les titres de capitaux propres DAV font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par trimestre. Les titres de capitaux propres faisant l'objet d'une baisse de valeur durable sont comptabilisés de la façon décrite précédemment pour les obligations. Dans le cas des titres de capitaux propres, il faut considérer comme des indications objectives de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre de capitaux propres en deçà de son coût ou les changements ayant des effets négatifs sur l'émetteur qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Le test de dépréciation pour les actions privilégiées à taux fixe révisable utilise le modèle de la dette.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont classés dans les prêts et créances et sont inscrits au coût après amortissement. Les gains et pertes réalisés à la vente des prêts hypothécaires et les produits d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans les revenus de placement dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés au moment où ils sont engagés. Les provisions pour pertes éventuelles sur les prêts hypothécaires en souffrance ou en cours de réalisation sont immédiatement constatées à titre de charge au titre de perte de la valeur d'un prêt.

Lorsqu'un prêt douteux est restructuré, sa valeur comptable est ramenée, à la date de la restructuration, à un montant qui n'est pas supérieur à la valeur de réalisation estimative selon les nouvelles modalités de prêt. Toute radiation est immédiatement constatée à titre de charge au titre de la perte de valeur d'un prêt. Lorsque le recouvrement des flux de trésorerie futurs prévus au calendrier conformément aux nouvelles modalités de prêt est raisonnablement assuré, les produits d'intérêts sont constatés au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt au moment où il a été établi que le prêt avait subi une perte de valeur.

Placements privés

Les placements privés sont classés dans les prêts et créances et comptabilisés au coût après amortissement. Les gains et pertes réalisés à la vente de placements privés et les produits d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans les revenus de placement dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces placements privés sont comptabilisés dans la valeur comptable du titre de placement privé à la date de l'achat. Les provisions pour pertes éventuelles sur les placements privés en souffrance ou en cours de réalisation sont immédiatement constatées à titre de charge au titre de perte de la valeur d'un prêt.

Dérivés

Les placements financiers dérivés sont constatés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur de l'actif détenu à des fins de transaction dans les comptes consolidés de résultat. Le produit gagné sur ces dérivés, comme les produits d'intérêts, est comptabilisé dans les revenus de placement. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits dans le passif dérivé.

Prêts aux titulaires de contrat

Les prêts aux titulaires de contrat sont comptabilisés à titre de prêts et créances, présentés au solde impayé et entièrement garantis par la valeur de rachat des contrats sur lesquels ils ont été consentis.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour gagner des produits locatifs et qui ne sont pas occupés par le propriétaire. Les immeubles de placements sont d'abord constatés au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Ces immeubles sont ensuite évalués à la juste valeur sur les états consolidés de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des immeubles de placement dans les comptes consolidés de résultat. La juste valeur est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et est révisé chaque trimestre qu'en cas de changements importants. Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont inscrits dans les revenus de placement selon le mode linéaire au cours de la durée de location.

Prêts de titres

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et continuent d'être présentés dans l'actif investi, puisque la Compagnie conserve les risques et les rendements importants ainsi que les avantages économiques liés aux titres prêtés.

d) Provisions pour l'actif en défaut

Les provisions pour l'actif en défaut comprennent le capital, l'intérêt et les frais de recouvrement pour tout l'actif investi.

La valeur de ces provisions correspond à l'estimation la plus exacte possible, par la direction, en fonction des tendances antérieures et des résultats techniques, des prévisions des conditions du marché, de sondages auprès de certains secteurs d'activité et de l'évaluation des immeubles financés par les prêts hypothécaires accordés par la Compagnie. Des provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de récupérer le montant du capital. De plus, la Compagnie cesse de comptabiliser l'intérêt et contrepasse tous les intérêts courus lorsqu'il existe un doute raisonnable quant au recouvrement des intérêts, ainsi que lorsque le prêt est en souffrance depuis 90 jours ou plus.

Ces provisions comprennent : i) des provisions à l'égard de l'actif précis pour l'exercice visé qui sont déduites de l'actif qui y est associé; et ii) une provision correspondant à la valeur actualisée des pertes estimatives futures prévues à l'égard de l'actif en défaut à titre de composant du passif actuariel lié aux contrats, y compris une provision pour écarts défavorables.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la valeur comptable du placement est réduite afin qu'elle corresponde au montant réalisable estimatif et une charge est immédiatement inscrite en résultat. Les paiements subséquents sont comptabilisés dans les produits d'intérêts après que toute radiation antérieure aura été recouvrée et si la direction juge qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision spécifique; sinon, ils sont comptabilisés en tant que réduction du capital.

La perte de valeur d'un prêt est constatée soit par la radiation totale ou partielle du placement inscrit, soit par la constitution d'une provision pour prêts douteux, soit encore par une radiation partielle complétée par une provision. L'évaluation de la perte de valeur d'un prêt se fait sur une base individuelle.

e) Immobilisations corporelles

Les immeubles occupés par le propriétaire et tout autre bien classé dans la catégorie des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, moins le cumul des amortissements. L'amortissement des immobilisations corporelles, exclusion faite des terrains, lesquels ne sont pas amortis, est calculé selon le mode linéaire. Ces immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie estimative comme il est indiqué ci-après.

Immeubles occupés par le propriétaire de 15 à 40 ans Mobilier et agencements de 5 à 10 ans Équipement de 3 à 5 ans

f) Classement des contrats

À des fins comptables, les produits de la Compagnie sont classés au moment de la création du contrat en tant que contrat d'assurance, contrat de service ou contrat de placement, tout dépendant du risque d'assurance significatif. Un risque d'assurance significatif est présent lorsque la Compagnie accepte de dédommager les titulaires de contrat ou les personnes bénéficiaires pour des événements futurs incertains spécifiés ayant une incidence défavorable sur le titulaire de contrat lorsque le montant et le moment sont inconnus. Lorsqu'un risque d'assurance significatif existe, le contrat est comptabilisé comme étant un contrat d'assurance. En l'absence de risque d'assurance significatif, le contrat est classé comme étant un contrat de placement ou un contrat de service.

g) Passif au titre des contrats d'assurance

Le passif au titre des contrats d'assurance est établi conformément aux pratiques actuarielles établies par le Conseil des normes actuarielles, (CNA) à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan. Le passif au titre des contrats, après déduction de l'actif de réassurance, représente une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et aux revenus de placement futurs, sera suffisant pour couvrir les réclamations à régler, les prestations futures, les participations prévues, les charges et les impôts à venir qui découlent des contrats en vigueur.

Les hypothèses les plus probables servant à l'établissement de provisions couvrent la durée totale des contrats et portent sur diverses variables : mortalité et morbidité, rendements des placements, taux de résiliation des contrats, charges d'exploitation, impôts et taxes. Afin de tenir compte de l'incertitude inhérente à l'établissement de provisions à l'aide des hypothèses les plus probables, l'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse d'une marge tenant compte du risque de détérioration des résultats techniques et ainsi s'assurer que le passif au titre des contrats sera suffisant pour remplir ses obligations au titre des prestations futures. La prise en compte de cette marge se traduit, à l'établissement des contrats, par une augmentation des provisions techniques et une diminution du bénéfice.

Les marges permises sont prescrites par le CNA. Au fur et à mesure que la probabilité d'écart par rapport aux estimations diminue, les obligations sont incluses dans les résultats dans la mesure où elles ne sont pas nécessaires pour couvrir les mauvais résultats techniques. Si les estimations des conditions futures sont modifiées au cours de la durée d'un contrat, la valeur actualisée de ces changements est immédiatement portée aux résultats. L'actuaire désigné est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul du passif au titre des contrats soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions techniques correspondent aux obligations futures

de la Compagnie envers les titulaires de ses contrats d'assurance à chaque date d'évaluation. Les hypothèses sont régulièrement évaluées et mises à jour, au besoin.

L'actif de réassurance représente le profit découlant des traités de réassurance en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière. L'actif de réassurance est évalué de la même manière que les montants associés aux contrats d'assurance et conformément aux conditions de chaque contrat de réassurance.

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance et les contrats comportant des risques limités de morbidité ou de mortalité sont généralement constatés dans les produits lorsqu'elles sont exigibles.

h) Passif au titre des contrats de placement

Le passif au titre des contrats de placement représente le passif financier qui transfère le risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie. Ces montants sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur du passif au titre des contrats de placement sont comptabilisées en tant que variations au titre des contrats. Les dépôts recueillis et les paiements versés aux titulaires de contrat sont comptabilisés comme une augmentation et une réduction dans le passif au titre des contrats de placement. Le passif au titre des contrats de placement est inclus dans d'autres éléments de passif au titre des contrats.

i) Impôt sur le résultat

La Compagnie comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan. La charge d'impôt exigible représente les impôts à payer relativement aux activités de l'exercice. La charge d'impôt différé représente l'incidence fiscale des variations des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable inscrite au bilan et la valeur fiscale de l'actif et du passif de la Compagnie aux états consolidés de la situation financière et de leurs valeurs aux fins de l'impôt.

Les taux d'imposition utilisés pour mesurer l'actif et le passif d'impôt sont les taux en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates des états consolidés de la situation financière.

j) Avantages sociaux futurs des employés

L'Assurance vie Équitable offre à ses employés admissibles, à leur retraite, un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur des prestations est définie en fonction de l'historique des salaires ainsi que de la durée de service. L'actif des régimes de retraite, constaté à la valeur marchande, est placé dans un fonds distinct de la Compagnie destiné à tous les membres. L'excédent de l'actif des régimes de retraite sur les obligations au titre des prestations de retraite est inclus aux autres éléments d'actif. L'excédent des obligations au titre des prestations de retraite sur l'actif des régimes de retraites est inclus aux autres éléments de passif. L'actif des régimes et les obligations au titre des prestations constituées sont comptabilisés en date du 31 décembre.

La Compagnie a également établi un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés admissibles. Les cotisations de l'employeur correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé et s'élèvent au même montant que les cotisations de l'employé.

En plus des régimes de retraite de la Compagnie, un régime d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire sont offerts aux employés retraités admissibles. Le passif de ces avantages est inclus dans les autres éléments de passif et est couvert par l'actif du fonds général de la Compagnie.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement par un actuaire indépendant pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées en ce qui a trait aux prestations futures des employés. Cette méthode exige que la Compagnie se serve d'estimations à l'égard de facteurs comme le rendement prévu de l'actif du régime, les augmentations de salaire futures, le taux de roulement des employés, l'âge des employés au moment de la retraite et le coût prévu des soins de santé.

La charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux de la Compagnie comprend :

le coût des services : le coût des prestations constituées pendant l'exercice considéré et les modifications des prestations, notamment le coût des services passés, les effets de compression ainsi que les gains et les pertes des règlements non courants.

le coût du financement : l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, moins l'intérêt sur l'actif du régime est comptabilisé comme composante du financement et est évalué en utilisant le même taux d'actualisation.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes découlant de l'ajustement des résultats techniques et des variations des hypothèses actuarielles, la différence entre le rendement réel de l'actif et le rendement des produits d'intérêts nets et l'incidence des variations sur les plafonds de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le calcul des avantages sociaux futurs des employés exige que des hypothèses soient posées par la direction. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Présentation de la juste valeur

La juste valeur des placements est déterminée comme il est indiqué à la note 4. La juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée comme il est indiqué à la note 10. La juste valeur des autres instruments financiers, incluant les revenus de placement à recevoir, des autres comptes à recevoir inclus dans les autres éléments d'actif ainsi que des autres éléments de passif est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de la nature de ces instruments. Tant que l'actif investi est apparié convenablement au passif lié aux contrats, les fluctuations de la juste valeur de l'actif en raison des variations du taux d'intérêt auront un effet similaire sur le passif au titre des contrats et n'auront aucune incidence notable sur les résultats futurs de l'entreprise.

l) Fonds distincts

Certains titulaires de contrat ont la possibilité d'investir dans des fonds distincts gérés par la Compagnie. Presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété des fonds distincts reviennent à la titulaire ou au titulaire de contrat. Par conséquent, l'actif détenu dans les fonds distincts n'est pas consolidé dans l'actif de l'Assurance vie Équitable, mais est présenté sous un seul poste dans les états consolidés de la

situation financière. La valeur comptable de l'actif des fonds distincts correspond à sa valeur marchande à la clôture de l'exercice. L'obligation de payer la valeur de l'actif net détenu en vertu de ces contrats est considérée comme un passif financier et est évaluée en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Les fluctuations de la valeur marchande de l'actif net des fonds distincts sous-jacents au même titre que tout revenu de placement gagné et tous les frais engagés sont directement attribués à la titulaire ou au titulaire de contrat. La Compagnie ne présente pas ces montants en tant que produits dans les comptes consolidés de résultat; toutefois, des états financiers séparés et audités sont offerts pour chaque fonds distinct.

La Compagnie fournit des garanties minimales pour les prestations de décès et les valeurs à l'échéance. Le passif associé à ces garanties minimales est comptabilisé dans le passif au titre des contrats d'assurance dans le fonds général.

La Compagnie gagne des honoraires tirés des fonds distincts qui sont compris dans les produits d'honoraires dans les comptes consolidés de résultat.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

a) Nouvelles prises de position comptables adoptées en 2019 :

IFRS 16 « Contrats de location »

La Compagnie a adopté à compter du 1 er janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplace la norme IAS 17 « Contrats de location ». Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location comportant une durée de plus de douze mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur. Un preneur doit comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative représentant son obligation d'effectuer les paiements de location. La norme IFRS 16 a été adoptée en utilisant une approche rétrospective modifiée, sans retraitement des informations comparatives. L'adoption de la norme IFRS 16 fait en sorte que la Compagnie doit maintenant comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative dans les autres éléments d'actif et les autres éléments de passif dans les états consolidés de la situation financière.

IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

La Compagnie a adopté l'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » à compter du 1er janvier 2019. L'IFRIC 23 fournit des lignes directrices sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et exigible lorsqu'il existe une incertitude relativement aux traitements fiscaux afin de déterminer, entre autres, si les traitements fiscaux incertains devraient être regroupés ou considérés au cas par cas en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude. Il n'y a eu aucune incidence sur la comptabilisation des passifs d'impôt différé et exigible suivant l'adoption de l'IFRIC 23.

b) Nouvelles prises de position comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur :

IFRS 9 « Instruments financiers »

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme complète IFRS 9, « Instruments financiers » modifiée pour remplacer la norme IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 entre obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement avec quelques exceptions. Le retraitement des périodes précédentes n'est pas requis et est permis uniquement si les renseignements sont disponibles sans avoir recours à des connaissances à posteriori.

La norme IFRS 9 introduit de nouvelles exigences concernant la classification et l'évaluation des actifs financiers selon le modèle économique dans lequel ils sont détenus et les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Elle modifie également le modèle de dépréciation en présentant un nouveau modèle fondé sur les pertes attendues pour calculer la dépréciation. La norme présente également des changements supplémentaires relatifs au passif financier.

La norme IFRS 9 comprend également un nouveau modèle de comptabilité de couverture générale qui permet d'harmoniser la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme ne modifie pas fondamentalement les types de relation de couverture ou l'exigence d'évaluer ou de comptabiliser l'inefficacité. Toutefois, elle fournira davantage de stratégies qui sont utilisées pour la gestion des risques pour être admissible à la comptabilité de couverture et la possibilité d'évaluer l'efficacité de la relation de couverture. Les exigences de transitions spéciales ont été établies pour l'application du nouveau modèle de couverture générale.

Le 12 septembre 2016, l'IASB a apporté des modifications à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » pour répondre aux décalages comptables et à la volatilité qui pourrait survenir quant au profit ou à la perte au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance, publiée en mai 2017. Les modifications s'appliquent à la même période au cours de laquelle la Compagnie adopte la norme IFRS 9.

Les modifications introduisent deux approches qui peuvent être adoptées par les assureurs au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9, le 1^{er} janvier 2018, et celle de la norme IFRS 17, le 1^{er} janvier 2021 (toutefois, l'IASB a proposé le report de la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022):

- L'approche par superposition une option pour tous les émetteurs de contrats d'assurance qui permet de reclasser les montants entre le profit et la perte ainsi que les autres éléments du résultat global pour l'actif financier admissible en enlevant toute volatilité comptable supplémentaire qui pourrait survenir après avoir appliqué la norme IFRS 9.
- Une exemption temporaire une exemption temporaire facultative de la norme IFRS 9 pour les compagnies dont les activités sont principalement liées à l'assurance. Cette exemption permet à une entité de continuer à appliquer les exigences existantes relatives aux instruments financiers dans l'IAS 39 à tout actif financier jusqu'à l'application de la norme IFRS 17 ou au 1^{er} janvier 2021, selon la première éventualité.

La Compagnie a évalué ses passifs au 31 décembre 2015, la date prescrite d'évaluation en vertu des dispositions temporaires d'exemption et a conclu que tous les passifs étaient principalement liés à l'assurance. Environ 91 % des passifs de la Compagnie au 31 décembre 2015 sont des passifs découlant des contrats visés par le champ d'application de la norme IFRS 17 et environ 91 % des passifs de la Compagnie au

31 décembre 2015 sont des passifs découlant de l'établissement de contrats d'assurance par la Compagnie qui remplit ses obligations découlant des contrats d'assurance. De plus, la Compagnie n'a appliqué auparavant aucune des versions de la norme IFRS 9. Par conséquent, la Compagnie est un assureur admissible à une exemption facultative de l'application de la norme IFRS 9.

À compter du 1 er janvier 2018, la Compagnie a choisi de se prévaloir de l'exemption facultative transitoire en vertu de la norme IFRS 4 qui permet le report de l'adoption de la norme IFRS 9 pour les assureurs admissibles. La Compagnie continuera d'appliquer la norme IAS 39 jusqu'au 1 er janvier 2021 (ou à la date de report proposée du 1 er janvier 2022). Pour obtenir des renseignements supplémentaires qui permettent d'établir une comparaison entre la Compagnie et les entités qui ont adopté la norme IFRS 9 le 1 er janvier 2018, veuillez consulter la note 4 h).

IFRS 17 « Contrats d'assurance »

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 (toutefois, l'IASB a proposé le report de la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022); la norme IFRS 17 remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme présente une méthode comptable cohérente pour les contrats d'assurance parmi les territoires de compétence qui appliquent la norme IFRS. La norme exige qu'une compagnie comptabilise les contrats d'assurance en utilisant des estimations et hypothèses actuelles qui tiennent compte du calendrier des flux de trésorerie et de toute incertitude relative aux contrats d'assurance. De plus, la norme IFRS 17 exige qu'une compagnie comptabilise les profits au moment d'offrir ses services d'assurance, au lieu du moment où elle reçoit les primes.

La Compagnie a l'intention d'adopter la norme IFRS 17 dans ses états financiers à la date d'entrée en vigueur promulguée par l'IASB. L'ampleur de l'impact lié à l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

4. PLACEMENTS (en milliers de dollars)

a) Valeur comptable et juste valeur de l'actif investi

	2019		20	18
	Valeur comptable déduction faite des provisions	Juste valeur	Valeur comptable déduction faite des provisions	Juste valeur
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	36 898 \$	36 898 \$	20 920 \$	20 920 \$
Obligations et débentures – DAV	574 795	574 795	466 913	466 913
Obligations et débentures – JVRN	1 027 676	1 027 676	827 414	827 414
Titres de capitaux propres – DAV	32 471	32 471	38 025	38 025
Titres de capitaux propres – JVRN	837 779	837 779	706 392	706 392
Prêts hypothécaires	230 837	239 940	205 622	205 989
Placements privés	255 692	270 362	209 726	219 057
Capital de départ – fonds distincts	424	424	380	380
Dérivés	26 7 02	26 <i>7</i> 02	20 953	20 953
Prêts aux titulaires de contrat	96 229	96 229	80 465	80 465
Immeubles de placement	192 150	192 150	178 332	178 332
	3 311 653 \$	3 335 426 \$	2 755 142 \$	2 764 840 \$

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif et du passif sont les suivantes :

Les placements à court terme comportant des titres qui arriveront à échéance dans un délai d'un an suivant la date de l'acquisition. La valeur comptable de ces instruments se rapproche de la juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

Les obligations et les débentures sont évaluées par des fournisseurs de cours indépendants utilisant des méthodes privées d'établissement des prix, en combinant les données de la valeur actuelle du marché d'instruments similaires avec des durées et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comportent notamment les courbes de rendement, les risques de crédit et les écarts, les mesures de volatilité et les taux de remboursement anticipé.

Le portefeuille de titres de capitaux propres comporte des actions privilégiées, des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et des unités de fonds d'immeubles de placement. Les actions de sociétés ouvertes et les actions privilégiées sont évaluées en fonction des cours du marché. Les actions de sociétés fermées et les unités d'immeubles de placement ont des justes valeurs qui sont fournies par des gestionnaires de fonds externes.

Les prêts hypothécaires sont évalués selon les flux de trésorerie actualisés utilisant des données du marché, notamment les échéances contractuelles et les taux d'actualisation courants offerts sur le marché en fonction de la durée et du type de propriété.

Les placements privés sont évalués selon des techniques et des hypothèses qui tiennent compte des modifications des taux d'intérêt et de la solvabilité de l'emprunteur particulier. L'évaluation tient également compte du rajustement des liquidités non observables de même que toute provision applicable aux pertes sur créances.

Le capital de départ – les fonds distincts reposent sur la valeur marchande des fonds distincts.

Les évaluations des dérivés peuvent être touchées par les fluctuations des taux d'intérêt, les cours du change, des indices financiers, des écarts de crédit, un risque de défaillance (y compris les contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les justes valeurs reposent sur des méthodes d'évaluation standard du marché conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer ces instruments.

Les prêts aux titulaires de contrat sont considérés comme ayant une juste valeur égale à la valeur comptable.

La juste valeur des immeubles de placement est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et est révisé chaque trimestre qu'en cas de changements importants.

b) Provisions pour l'actif en défaut

Les provisions pour pertes éventuelles liées à l'actif en défaut, qui comprennent une provision pour écarts défavorables, présentées comme composante du passif au titre des contrats d'assurance, sont de 270 760 \$ (219 774 \$ en 2018).

		2019	2018
Obligations et débentures	Durée jusqu'à l'échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Gouvernement du Canada	Moins de 1 an	18 080 \$	- \$
	De 1 an à 5 ans	48 299	65 727
	Plus de 5 ans	48 385	45 988
Gouvernements provinciaux	Moins de 1 an	5 870	6 869
•	De 1 an à 5 ans	38 384	48 679
	Plus de 5 ans	602 439	488 045
Gouvernements municipaux	Moins de 1 an	-	-
'	De 1 an à 5 ans	-	2 088
	Plus de 5 ans	16 650	12 178
Sociétés	Moins de 1 an	32 294	26 <i>7</i> 22
	De 1 an à 5 ans	281 366	187 433
	Plus de 5 ans	500 103	400 428
Gouvernements étrangers	Moins de 1 an	-	-
Ç	De 1 an à 5 ans	=	-
	Plus de 5 ans	10 601	10 170
		1 602 471 \$	1 294 327 \$
Prêts hypothécaires	Moins de 1 an	16 201 \$	18 931 \$
	De 1 an à 5 ans	90 840	94 867
	Plus de 5 ans	123 796	91 824
		230 837 \$	205 622 \$
Placements privés	Moins de 1 an	8 944 \$	6 980 \$
	De 1 an à 5 ans	56 544	46 179
	Plus de 5 ans	190 204	156 567
		255 692 \$	209 726 \$

d) Analyse des revenus de placement nets

	2019	2018
Placements à court terme	1 340 \$	749 \$
Obligations et débentures – variation de la juste valeur de l'actif à la JVRN	73 308	(24 834)
Obligations et débentures – revenus de placement	45 757	39 433
Obligations et débentures – gains réalisés (pertes réalisées) sur l'actif DAV	4 689	(1 096)
Titres de capitaux propres – variation de la juste valeur de l'actif à la JVRN	85 668	(57 172)
Titres de capitaux propres – revenus de placement	22 930	22 039
Titres de capitaux propres – pertes réalisées sur l'actif DAV	(867)	(4)
Prêts hypothécaires	7 921	7 313
Placements privés	11 585	10 640
Capital de départ – fonds distincts	44	(27)
Dérivés – variation de la juste valeur de l'actif à la JVRN	1 872	671
Dérivés – revenus de placement	(141)	(23)
Prêts aux titulaires de contrat	5 096	4 2 1 1
Immeubles de placement – produits locatifs	9 3 1 9	9 504
Immeubles de placement – variation de la juste valeur	10 496	9 256
Autres revenus (pertes) de placement	15	(49)
Gains (pertes) de change	(2 854)	4 898
	276 178	25 509
Coûts relatifs aux placements	(7 073)	(5 898)
Revenus de placement nets	269 105 \$	19611 \$

e) Instruments financiers dérivés

Les dérivés représentent des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers, le prix des produits de base et des indices. La Compagnie pourrait utiliser des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme et des options pour gérer les expositions actuelles et anticipées aux changements de taux d'intérêt, des taux de change et des cours du marché boursier.

Les swaps représentent des ententes contractuelles de gré à gré entre la Compagnie et un tiers afin d'échanger une série de flux de trésorerie reposant sur les taux appliqués à un montant nominal (notionnel) de référence. Les swaps de taux d'intérêt représentent des ententes contractuelles au titre desquelles deux contreparties échangent un paiement de taux d'intérêt fixe ou variable en fonction du montant notionnel pour une durée déterminée, selon une fréquence et libellé dans la même devise. Les swaps de devises représentent des transactions au titre desquelles deux contreparties échangent des flux de trésorerie de même nature et libellés en deux devises différentes.

Les contrats à terme représentent des obligations contractuelles permettant d'acheter ou de vendre un instrument financier, une devise étrangère ou autre produit de base sous-jacent à une date ultérieure prédéterminée à un prix précisé. Les contrats à terme représentent des contrats comportant des montants standards et des dates de règlement qui sont négociés sur des échanges réglementés.

Les options représentent des ententes contractuelles négociées sur des échanges règlementés où la titulaire ou le titulaire a le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix prédéterminé dans une période précise.

Les contreparties avec lesquelles la Compagnie conclut ces contrats dérivés sont des institutions financières canadiennes importantes qui ont reçu une cote élevée des agences de notation externes. Il existe une convention de soutien au crédit avec une contrepartie pour les garanties reçues et données contre l'exposition à la valeur de marché des dérivés nets. En 2019, les biens reçus en garantie ont totalisé 24 901 \$ (17 564 \$ en 2018).

Le montant notionnel est le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les échanges de flux de trésorerie. La valeur de remplacement positive correspond aux pertes que subirait la Compagnie si toutes ses contreparties manquaient à leurs obligations immédiatement. Le montant de crédit équivalent représente la valeur de remplacement positive et le risque de crédit futur selon une formule établie par le BSIF. L'équivalent pondéré en fonction du risque représente le capital réglementaire exigé pour soutenir les activités de la Compagnie au chapitre des dérivés. Ce montant est calculé à l'aide du montant du crédit équivalent pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie comme indiqué par le BSIF. La juste valeur de marché représente le montant estimatif que la Compagnie devrait payer ou recevoir à la date de clôture des états consolidés de la situation financière pour annuler sa position.

Certaines obligations ont été données en garantie du passif aux termes de contrats dérivés. Au 31 décembre 2019, la garantie brute de 5 880 \$ (5 473 \$ en 2018) a été donnée en garantie à une contrepartie.

Les données ci-dessous donnent un aperçu du portefeuille de dérivés de la Compagnie, de la durée résiduelle et du risque de crédit correspondant :

				2	2019					
	Durée jus	qu'à l'échéan	ce (montants r	notionnels)		Juste valeur				, ,
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif	Total	Valeur de remplacement positive	Montant de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'inté	érêt									
Swaps	14 000 \$	68 493 \$	83 100 \$	165 593 \$	25 909 \$	(1 735) \$	24 174 \$	26 035 \$	27 624 \$	1 726 \$
Contrats de change										
Swaps	18 162 \$	5 687 \$	66 380 \$	90 229 \$	<i>7</i> 93 \$	(6 852) \$	(6 059) \$	<i>7</i> 92 \$	6 236 \$	353 \$
Total	32 162 \$	74 180 \$	149 480 \$	255 822 \$	26 702 \$	(8 587) \$	18 115 \$	26 827 \$	33 860 \$	2 079 \$
					2018					
		and the disc			2010					
	Durée jus	qu'à l'échéan	ce (montants r	notionnels)		Juste valeur				<u> </u>
								Valeur de	Montant	Équivalent pondéré
	Moins de	De 1 an	Plus de					remplacement	de crédit	en fonction
	1 an	à 5 ans	5 ans	Total	Actif	Passif	Total	positive	équivalent	du risque
Contrats de taux d'inté										
Swaps	15 100 \$	44 100 \$	57 100 \$	116 300 \$	20 792 \$	(1 662) \$	19 130 \$	20 905 \$	21 982 \$	1 374 \$
Contrats de change										
Swaps	22 908 \$	- \$	31 881 \$	54 789 \$	161 \$	(7 505) \$	(7 344) \$	155 \$	2 775 \$	163 \$
Total	38 008 \$	44 100 \$	88 981 \$	171 089 \$	20 953 \$	(9 167) \$	11 786 \$	21 060 \$	24 757 \$	1 537 \$

f) Détermination des justes valeurs et hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-dessous définit les mesures de la juste valeur en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

	2019						
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	36 898	\$	-	\$	- \$,	36 898 \$
Obligations et débentures	-		1 602 471		-		1 602 471
Titres de capitaux propres	818 960		51 290		-		870 250
Prêts hypothécaires	-		-		239 940		239 940
Placements privés	-		270 362		-		270 362
Capital de départ – fonds distincts	424		-		-		424
Dérivés	-		26 702		-		26 702
Prêts aux titulaires de contrat	-		96 229		-		96 229
Immeubles de placement	-		-		192 150		192 150
Actif des fonds distincts	1 264 488		142 688		-		1 407 176
Actifs à leur juste valeur	2 120 770	\$	2 189 742	\$	432 090 \$		4 742 602 \$
Dérivés	_	\$	8 587	\$	- \$		8 587 \$
Emprunts hypothécaires		*	2 946	*			2 946
Passifs à leur juste valeur	-	\$	11 533	\$	- \$		11 533 \$
				20	18		
	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	20 920	\$	-	\$	- \$,	20 920 \$
Obligations et débentures	-		1 294 327		-		1 294 327
Titres de capitaux propres	705 402		39 015		-		744 417
Prêts hypothécaires	-		-		205 989		205 989
Placements privés			219 057		-		219 057
Capital de départ – fonds distincts	380		-		-		380
Dérivés			20 953		-		20 953
Prêts aux titulaires de contrat	-		80 465		-		80 465
Immeubles de placement	-		-		178 332		1 <i>7</i> 8 332
Actif des fonds distincts	1 061 649		123 906		-		1 185 555
Actifs à leur juste valeur	1 788 351	\$	1 777 723	\$	384 321 \$,	3 950 395 \$
Dérivés	-	\$	9 167	\$	- \$;	9 167 \$
Emprunts hypothécaires	-		3 236		-		3 236
Passifs à leur juste valeur	-	\$	12 403	\$	- \$,	12 403 \$

La catégorisation au sein de la hiérarchie a été déterminée en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif connexes comme il est indiqué ci-après :

Niveau 1 – déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des éléments d'actif identiques.

Niveau 2 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données observables autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1.

Niveau 3 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données autres que des données de marché observables.

g) Immeubles de placement

	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	178 332 \$	147 416 \$
Acquisitions	÷	17 182
Améliorations	3 322	4 478
Variation de la juste valeur	10 496	9 256
Solde à la clôture de l'exercice	192 150 \$	178 332 \$

Certains immeubles de placement sont grevés d'emprunts hypothécaires comme discuté dans la note 10.

h) Juste valeur et variation de la juste valeur des actifs financiers

Les renseignements supplémentaires suivants, exigés par l'IFRS 9 pour les assureurs admissibles, présentent la juste valeur et la variation du montant de la juste valeur des actifs financiers de la Compagnie au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date, montrant séparément la juste valeur des actifs financiers comportant des conditions contractuelles qui donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (respectant le critère RPVI) et la juste valeur des actifs financiers qui ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (ne respectant pas le critère RPVI).

	Respectant le crit	Respectant le critère RPVI		le critère RPVI
		Variation de la		Variation de la
2019	Juste valeur	juste valeur	Juste valeur	juste valeur
Obligations et débentures	1 602 471 \$	308 144 \$	- \$	- \$
Titres de capitaux propres	=	-	870 250	125 833
Prêts hypothécaires	239 940	33 951	-	-
Placements privés	270 362	51 305	-	-
Capital de départ – fonds distincts	=	-	424	44
Dérivés	=	-	26 <i>7</i> 02	5 <i>7</i> 49
Prêts aux titulaires de contrat	96 229	15 764	-	-
	2 209 002 \$	409 164 \$	897 376 \$	131 626 \$

	Respectant le c	ritère RPVI	Ne respectant pas	e critère RPVI
		Variation de la		Variation de la
2018	Juste valeur	juste valeur	Juste valeur	juste valeur
Obligations et débentures	1 294 327 \$	129 375 \$	- \$	- \$
Titres de capitaux propres	-	-	744 417	4 980
Prêts hypothécaires	205 989	33 724	-	-
Placements privés	219 057	(15 628)	-	-
Capital de départ – fonds distincts	-	-	380	(505)
Dérivés	-	-	20 953	(1 704)
Prêts aux titulaires de contrat	80 465	12 957	-	-
	1 799 838 \$	160 428 \$	765 750 \$	2 <i>7</i> 71 \$

Les renseignements supplémentaires suivants exigés par l'IFRS 9 pour les assureurs admissibles présentent la notation du risque de crédit des actifs financiers respectant le critère RPVI au 31 décembre 2019.

	Risque de crédit	Valeur comptable	Total (%)
Notation de crédit (obligations et débentures, placements privés) :			
AAA	Faible	145 590 \$	7,8 %
AA	Faible	737 748	39,7 %
A	Faible	608 299	32,8 %
BBB	Faible	366 526	19,7 %
		1 858 163 \$	100,0 %

Aucun des prêts hypothécaires, dont la valeur comptable totalise 230 837 \$ (205 622 \$ en 2018), ne s'est déprécié. Leur notation du risque de crédit est faible. Les prêts aux titulaires de contrat, dont la valeur comptable totalise 96 229 \$ (80 465 \$ en 2018), ne constituent pas un risque de crédit, car ils sont garantis par la valeur de rachat du contrat.

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

(en milliers de dollars)

Le cadre de la gestion des risques financiers de la Compagnie vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque soit conforme aux objectifs et au seuil de tolérance au risque de la Compagnie, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant la situation financière de la Compagnie contre les événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de la fixation de prix appropriés en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

La Compagnie a élaboré des politiques portant sur la détermination, l'évaluation, la surveillance, l'atténuation et le contrôle des risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché (capitaux propres, immobilier, taux d'intérêt, change et actions privilégiées) et le risque de liquidité. Des cibles et des limites pour les portefeuilles à l'échelle de l'entreprise sont établies, qui ont pour fonction de s'assurer que les portefeuilles de placement sont largement diversifiés en fonction des catégories d'actif et des risques de placement individuels. Les sections suivantes expliquent comment la Compagnie gère chacun de ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements d'intérêt ou de capital à leur échéance. L'Assurance vie Équitable a pour politique d'acquérir principalement des placements de bonne qualité et de réduire au minimum la concentration excessive d'éléments d'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société. Des lignes directrices précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif, à chaque secteur et à chaque émetteur. Le risque de portefeuille est évalué en utilisant les techniques d'évaluation établies par le secteur. Les cotes utilisées pour les obligations, les titres de capitaux propres et les prêts hypothécaires proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes. Ces portefeuilles sont surveillés de façon continue et font régulièrement l'objet d'un rapport auprès du comité principal du service du crédit et des placements du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. La garantie, laquelle dépasse la juste valeur des titres prêtés est déposée par l'emprunteur auprès de l'agent prêteur et est maintenue par l'agent prêteur jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement par l'agent prêteur qui obtient ou rembourse la garantie supplémentaire au fur et à mesure que la juste valeur des titres prêtés fluctue. De plus, l'agent des prêts de titres indemnise la Compagnie contre tout risque lié à l'emprunteur; ce qui signifie que l'agent prêteur convient contractuellement de remplacer les titres non retournés en raison d'un manque de l'emprunteur. Au 31 décembre 2019, la Compagnie avait prêté des titres, lesquels sont inclus dans l'actif investi, ayant une juste valeur de 542 782 \$ (460 211 \$ au 31 décembre 2018) et une garantie de 556 700 \$ (470 113 \$ au 31 décembre 2018).

La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de contrat pendant le délai de grâce stipulé dans le contrat d'assurance ou jusqu'à la libération ou la résiliation du contrat. Les commissions payées aux agents et aux courtiers sont déduites des montants à recevoir, le cas échéant. La réassurance est cédée à des contreparties qui ont de bonnes cotes de crédit. La concentration du risque de crédit est gérée conformément aux lignes directrices approuvées tous les ans par le conseil d'administration. La direction examine et évalue annuellement la solvabilité des réassureurs.

i) Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau suivant résume l'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit lié aux instruments financiers. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes sur créances. On suppose que les obligations émises par le gouvernement détenues par la Compagnie n'ont été exposées à aucun risque de crédit. L'exposition au risque de crédit découlant du marché lié aux options de dépôt à intérêt variable de l'assurance vie universelle est transmise aux titulaires de contrat et, par conséquent, ne fait pas partie de l'exposition totale au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit sur les dérivés est nette de la garantie d'une contrepartie. Les prêts aux titulaires de contrat ne constituent pas un risque de crédit, car ils sont garantis par la valeur de rachat du contrat.

	2019	2018
Obligations et débentures	813,763 \$	614,583 \$
Titres de capitaux propres	211,507	206,203
Prêts hypothécaires	230,837	205,622
Placements privés	255,692	209,726
Dérivés	1,800	3,389
Autres éléments d'actif	52,713	50,729
Total du risque de crédit maximal aux états consolidés de la situation financière	1,566,312 \$	1,290,252 \$

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires du fait qu'ils exercent leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

	20)19	20	018
Obligations émises ou garanties par le ou les :				
Gouvernement fédéral canadien	114 764 \$	7,2 %	111 <i>7</i> 15 \$	8,6 %
Gouvernements provinciaux canadiens	646 693	40,3 %	543 593	42,0 %
Gouvernements municipaux canadiens	16 650	1,0 %	14 266	1,1 %
Gouvernements étrangers	10 601	0,7 %	10 170	0,8 %
Total des obligations d'État	788 708 \$	49,2 %	679 744 \$	52,5 %
Obligations de sociétés par secteur d'industrie :				
Secteur financier	309 168 \$	19,3 %	258 <i>775</i> \$	20,0 %
Services publics et énergie	189 448	11,8 %	139 153	10,8 %
Secteur industriel	129 935	8,1 %	90 766	7,0 %
Télécommunications	25 062	1,6 %	28 142	2,2 %
Autres	160 150	10,0 %	97 747	7,5 %
Total des obligations de sociétés	813 <i>7</i> 63 \$	50,8 %	614 583 \$	47,5 %
Total des obligations et des débentures	1 602 471 \$	100,0 %	1 294 327 \$	100,0 %

iii) Qualité de l'actif

Les conventions comptables de la Compagnie pour évaluer et comptabiliser la dépréciation sont décrites à la note 2. Les détails concernant la qualité du crédit des instruments financiers ayant subi une perte de valeur durable ou temporaire à la date présente de clôture, sont présentés aux sections suivantes.

	2019	2018
Qualité du portefeuille d'obligations et de débentures :		
AAA	145 590 \$	139 895 \$
AA	710 538	322 206
A	521 378	668 <i>7</i> 72
BBB	224 965	163 454
Total des obligations et des débentures	1 602 471 \$	1 294 327 \$

La Compagnie tient compte du risque de crédit en constituant des provisions à l'égard de la valeur comptable des prêts douteux et en constatant des dépréciations durables pour les titres disponibles à la vente dans les comptes consolidés de résultat. De plus, la Compagnie tient compte des pertes de valeur futures possibles en réduisant les rendements des placements prévus dans le calcul du passif au titre des contrats. Aucune provision pour dépréciation n'était nécessaire aux 31 décembre 2019 et 2018.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de changements négatifs au chapitre des taux et cours du marché. Le risque de marché comprend le risque sur capitaux propres, le risque lié à l'immobilier, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions privilégiées.

i) Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des cours du marché boursier.

La plupart des titres des capitaux propres à la JVRN garantissent des produits d'assurance vie avec participation ou d'assurance vie universelle pour lesquels les rendements des placements sont transférés aux titulaires de contrat grâce à des modifications de routine du montant des participations déclaré ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des marchés boursiers sont en grande partie neutralisées par des variations des provisions techniques. La plupart des autres titres à la JVRN garantissent des obligations fixes à long terme. En outre, certains produits, comme les fonds distincts comportent des éléments du passif qui sont touchés par les fluctuations des marchés boursiers.

Globalement, il est estimé qu'une hausse immédiate de 10 % sur tous les marchés boursiers se traduirait par une augmentation estimative d'environ 15 000 \$ du bénéfice net de la Compagnie (12 400 \$ en 2018). À l'inverse, une baisse immédiate de 10 % se traduirait par une diminution immédiate estimative d'environ 15 000 \$ du bénéfice net (12 400 \$ en 2018). L'impact d'une augmentation de 35 % du marché boursier se traduirait par une augmentation du bénéfice net d'environ 53 100 \$ (43 200 \$ en 2018) et l'impact d'une baisse de 35 % se traduirait par une baisse du bénéfice net d'environ 62 200 \$ (62 500 \$ en 2018).

ii) Risque lié à l'immobilier

Le risque lié à l'immobilier représente la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des valeurs immobilières et des manquements potentiels aux contrats de location. L'impact d'une baisse de 10 % des valeurs immobilières se traduirait par une diminution estimative d'environ 12 800 \$ du bénéfice net (11 800 \$ en 2018). L'impact d'une augmentation des valeurs immobilières de 10 % se traduirait par une augmentation estimative d'environ 12 800 \$ du bénéfice net (11 800 \$ en 2018).

iii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement étroit entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Aux fins de la gestion de l'actif et du passif, le fonds général est divisé en catégories en fonction des caractéristiques du passif que ces catégories couvrent.

Le risque associé à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé d'éléments d'actif, à la défaillance d'éléments d'actif et au rythme d'acquisition d'éléments d'actif est quantifié et examiné périodiquement. Les flux de trésorerie projetés de l'actif et du passif actuels servent à déterminer les risques de taux d'intérêt. Les flux de trésorerie de l'actif sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles découlant de l'actif en défaut. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux). Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt consiste à déterminer l'incidence sur le bénéfice net d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 1 % du niveau des taux d'intérêt. Ces incidences sont indiquées dans la note 9 b).

Les obligations désignées comme étant DAV sont détenues dans l'excédent. Les variations de la juste valeur des obligations DAV sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

iv) Risque de change

Le risque de change constitue la possibilité d'une perte financière découlant du changement des taux de change. Afin de minimiser ce risque de change, la Compagnie apparie les éléments de passif avec des éléments d'actif de même devise. L'impact d'un renforcement du dollar canadien de 10 % se traduirait par une diminution estimative d'environ 5 000 \$ du bénéfice net (3 200 \$ en 2018). À l'inverse, l'impact d'un affaiblissement du dollar canadien de 10 % se traduirait par une diminution estimative d'environ 5 000 \$ du bénéfice net (3 200 \$ en 2018).

v) Risque sur actions privilégiées

Le risque sur actions privilégiées constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin de la valeur des actions privilégiées. L'impact d'une baisse de 10 % de leur valeur se traduirait par une diminution estimative d'environ 5 300 \$ du bénéfice net (5 200 \$ en 2018). L'impact d'une augmentation de leur valeur de 10 % se traduirait par une augmentation estimative d'environ 5 300 \$ du bénéfice net (5 200 \$ en 2018).

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie soit incapable de s'acquitter de la totalité de ses engagements en matière de sorties de fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance. Une position prudente en matière de liquidité est maintenue qui surpasse tout le passif payable à vue. La stratégie de la Compagnie en matière de gestion de l'actif et du passif lui permet de maintenir une situation financière solide en s'assurant qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour couvrir ses besoins de financement éventuels. La Compagnie investit dans divers types d'actif en vue de les apparier avec son passif de différentes durées. Pour renforcer davantage sa position sur le plan des liquidités, la Compagnie gère activement et surveille de près le niveau de son capital et de son actif, la diversification et la qualité du crédit de ses placements ainsi que les montants prévus et réels de ses liquidités par rapport aux objectifs établis. En cas de crise de liquidités, des plans d'urgence sont en place.

d) Risque d'assurance

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification d'un produit selon les sinistres, le comportement des titulaires de contrat et les charges. Diverses hypothèses sont formulées sur le niveau futur des sinistres, le comportement des titulaires de contrat, les charges et les niveaux de souscription lorsque les produits sont conçus et tarifés, ainsi que lorsque les provisions techniques sont déterminées. L'élaboration d'hypothèses au titre des demandes de réclamation futures et le comportement des titulaires de contrat reposent sur les résultats techniques de la Compagnie et de l'industrie. Les hypothèses reposent beaucoup sur le jugement. Par conséquent, les résultats techniques réels peuvent s'écarter de beaucoup des hypothèses posées. Des renseignements supplémentaires sur le risque d'assurance se retrouvent à la note 9 a).

6. AUTRES ACTIFS

	(en mi	illiers de dollars)
	2019	2018
Primes à recevoir et autres débiteurs	31 881 \$	25 218 \$
Montant exigible de réassureurs	20 832	17 410
Impôts à recevoir	-	8 101
Actif incorporel	3 430	1 499
Actif au titre du droit d'utilisation	378	-
	56 521 \$	52 228 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	31 934 \$	29 227 \$
Ajouts	1 927	2 992
Sorties	(427)	(285)
Solde à la clôture de l'exercice	33 434 \$	31 934 \$
Cumul des amortissements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 919 \$	10 150 \$
Amortissement de l'exercice	2 501	2 054
Sorties	(427)	(285)
Solde à la clôture de l'exercice	13 993 \$	11919 \$
Valeur nette comptable	19 441 \$	20 015 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

(en milliers de dollars)

L'Assurance vie Équitable maintient un régime à cotisations déterminées fournissant des prestations de retraite aux employés admissibles. L'actif du régime est détenu séparément de celui de la Compagnie dans des fonds contrôlés par des fiduciaires. Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées est de 2 884 \$ (2 436 \$ en 2018). Ces montants ne sont toutefois pas compris dans les renseignements concernant les prestations de retraite ci-dessous.

La Compagnie offre aussi un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles. Le régime de retraite à prestations déterminées du personnel est détenu dans un fonds distinct qui est juridiquement distinct de la Compagnie. La Compagnie a adopté une politique de financement afin d'effectuer les cotisations requises minimales comme la loi l'exige ou un montant plus élevé, selon ce qui sera jugé approprié. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs des employés pour 2019, qui se composent des cotisations de la Compagnie au régime de retraite par capitalisation et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires d'autres régimes d'avantages sociaux, s'est chiffré à 2 722 \$ (2 548 \$ en 2018).

a) Renseignements à propos du régime de retraite à prestations déterminées, régime de retraite à cotisations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2019	2018	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	99 844 \$	109 707 \$	7 970 \$	8 658 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employeur	2 075	2 626	-	3
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employé	757	779	-	-
Coût des services passés	÷	161	÷	-
Coût financier	4011	3 862	309	294
Prestations versées	(4 114)	(5 384)	(51 <i>7</i>)	(516)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant de la variation des résultats techniques des régimes	3 435	(2 277)	-	-
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant de la variationdes hypothèses financières	5 988	(9 630)	1 182	(469)
Solde à la clôture de l'exercice	111 996 \$	99 844 \$	8 944 \$	7 970 \$
Juste valeur des actifs				
Solde à l'ouverture de l'exercice	94 303 \$	97 330 \$	- \$	- \$
Rendement réel de l'actif	9 398	(454)	-	-
Cotisations de l'employeur	2 205	2 032	51 <i>7</i>	516
Cotisations du personnel	757	779	-	-
Prestations versées	(4 115)	(5 384)	(51 <i>7</i>)	(516)
Solde à la clôture de l'exercice	102 548 \$	94 303 \$	- \$	- \$
Juste valeur des actifs	102 548 \$	94 303 \$	- \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	111 996	99 844	8 944	7 970
Obligation nette au titre des prestations constituées	(9 448) \$	(5 541) \$	(8 944) \$	(7 970) \$

Composition de la juste valeur de l'actif des prestations de retraite

	2019	2018
Obligations	56 080 \$	52 952 \$
Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman	13 292	12 183
Fonds immobilier canadien Plus de Bentall Kennedy	8 952	8 299
Fonds d'actions internationales Beutel Goodman	7 808	6 495
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman	7 535	5 561
Placements privés	4 756	4 817
Montants en dépôt auprès du Receveur général du Canada	1 931	1 898
Fonds équilibré MFS MB	1 203	1 182
Revenus de placement à recevoir	558	566
Liquidités	433	350
Total de l'actif du régime	102 548 \$	94 303 \$

La juste valeur de l'actif du régime est déterminée de la même façon comme il est indiqué à la note 4 a). Le portefeuille d'obligations est investi dans les obligations d'État et de sociétés notées de BBB à AAA. À chaque date de clôture, la composition de placements de l'actif du régime est passée en revue et comparée à la composition cible. La composition cible a été établie afin d'équilibrer le risque de taux d'intérêt, le risque sur capitaux propres et le risque de longévité.

Le régime d'avantages sociaux à prestations déterminées comporte deux mandats de placement distincts :

i) Mandat axé sur le taux de rendement

L'actif axé sur le taux de rendement finance les obligations futures relatives aux prestations des membres du fonds de retraite, notamment la considération d'une rémunération et d'un service futurs pour les membres actifs du fonds de retraite. L'actif axé sur le taux de rendement est investi selon les lignes directrices suivantes :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	38 %	54 %	70 %
Actions américaines	9 %	22 %	35 %
Actions internationales	12 %	24 %	36 %

ii) Mandat axé sur la stratégie de placement adossée au passif

L'actif axé sur la stratégie de placement adossée au passif finance les obligations au titre des prestations constituées des membres du fonds de retraite. La stratégie de placement adossée au passif a été choisie afin d'améliorer la gestion de l'actif du fonds de retraite à prestations déterminées relativement aux obligations au titre des prestations de retraite, dont le résultat escompté est un rapprochement plus précis entre l'actif du fonds de retraite et de ses obligations. L'actif axé sur la stratégie de placement adossée au passif est investi selon les lignes directrices suivantes :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Liquidités	0 %	1 %	20 %
Revenu fixe	50 %	82 %	95 %
Immeubles de placement	5 %	17 %	30 %

b) Obligations nettes au titre des prestations constituées constaté dans les états consolidés de la situation financière

	Prestations de	Prestations de retraite		Prestations de retraite Autres prestations		stations
	2019	2018	2019	2018		
Autres éléments de passif	9 448 \$	5 541 \$	8 944 \$	7 970 \$		

c) Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employeur	2,075 \$	2,626 \$	- \$	3 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – coûts administratifs	306	321	-	-
Coût des services passés	-	161	-	-
Coût financier	262	501	309	294
	2,643 \$	3,609 \$	309 \$	297 \$

d) Hypothèses actuarielles importantes adoptées en vue du calcul des obligations au titre des prestations constituées de la Compagnie

	2019	2018
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	3,25 %	4,00 %
Taux d'actualisation pour le calcul du coût net des prestations	4,00 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées en 2019 a été de 5,25 % jusqu'en 2023 et diminuant à 3,57 % en 2040. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins dentaires utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées en 2019 a été de 3,00 % jusqu'en 2023, augmentant à 3,57 % en 2040.

e) Analyse de sensibilité

La sensibilité aux changements d'hypothèses actuarielles des obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre 2019 se traduirait ainsi :

	Prestations de retraite	Autres prestations
Taux d'actualisation de 3,00 % (au lieu de 3,25 %)	4 885 \$	265 \$
Taux d'inflation de 1,75 % (au lieu de 2,00 %) et taux de rémunération réduit de 0,25 %	(910)	inclus ci-dessous*
Augmentation de 1,00 % des taux tendanciels du coût des soins de santé et des soins dentaires	S.O.	1 127*

9. PASSIF AU TITRE DES CONTRATS

(en milliers de dollars)

a) Hypothèses à l'égard des contrats

Les méthodes d'établissement des hypothèses importantes de la Compagnie dans le calcul du passif au titre des contrats sont expliquées ci-après. Dans tous les cas, s'ajoutent aux hypothèses des marges pour écart défavorable.

Réclamations et prestations

Les estimations quant au moment et au montant des réclamations et des prestations futures sont mises à jour régulièrement en fonction des résultats techniques de la Compagnie et de l'industrie.

Taux de déchéance des contrats

Les titulaires de contrat peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration en cessant de payer leurs primes. Les estimations de la Compagnie ayant trait aux taux futurs de déchéance sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe et ceux de l'industrie lorsqu'ils sont disponibles. Un groupe de contrats est considéré comme couvert en matière de déchéances si une augmentation des taux de déchéance augmente le taux de rentabilité de façon considérable.

Revenus de placement

Le calcul du passif au titre des contrats tient compte des revenus de placement nets attendus de l'actif garantissant le passif au titre des contrats et des revenus de placement attendus ou cédés sur les réinvestissements ou le financement des flux de trésorerie non appariés. Des incertitudes existent à l'égard des taux d'intérêt futurs et de l'ampleur des pertes sur créances découlant de la défaillance de l'actif. La Compagnie prend en compte une telle incertitude au moyen de divers scénarios de taux de réinvestissement. Elle choisit un scénario défavorable pour l'évaluation et incorpore les provisions pour pertes sur créances aux projections des revenus de placement nets (en plus des provisions pour dépréciation portées en réduction directe de la valeur comptable de l'actif investi).

Frais de maintien des contrats

Le passif au titre des contrats tient compte de certains montants liés aux frais d'administration des contrats en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des réclamations, aux évaluations actuarielles périodiques, à certains impôts connexes des titulaires de contrat, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et aux frais généraux. Pour les besoins du processus de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs comme les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, l'inflation, le volume d'affaires et les taux des impôts indirects. Les estimations de frais futurs de maintien des contrats sont basées sur les résultats techniques de la Compagnie.

Participations versées aux titulaires de contrat

Le passif au titre des contrats prend en compte les participations futures estimatives qui seront versées aux titulaires de contrat et la possibilité que les participations ultérieures soient rajustées pour tenir compte des résultats techniques. Les participations futures seront supérieures ou inférieures à celles utilisées pour déterminer le passif au titre des contrats en fonction des résultats techniques futurs.

b) Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité des deux hypothèses importantes est indiquée ci-dessous.

Taux de déchéance des contrats

Pour les contrats fondés sur les déchéances en vigueur au 31 décembre 2019, une diminution de 10 % de l'ensemble des taux de déchéance futurs diminuerait le bénéfice net d'environ 19 600 \$ (17 200 \$ en 2018). Pour les contrats non fondés sur les déchéances en vigueur au 31 décembre 2019, une augmentation de 10 % de l'ensemble des taux de déchéance futurs diminuerait le bénéfice net d'environ 81 200 \$ (69 600 \$ en 2018).

Taux d'intérêt

La Compagnie gère sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt en assurant un appariement étroit des flux de trésorerie de l'actif et du passif. Une augmentation de 1 % du niveau général des taux d'intérêt augmenterait le bénéfice net d'environ 3 600 \$ (5 900 \$ en 2018). Une diminution de 1 % réduirait le bénéfice net d'environ 6 800 \$ (10 100 \$ en 2018).

c) Répartition du passif au titre des contrats

	2019	2018
Contrats de rentes	565 882 \$	512 060 \$
Contrats d'assurance vie	1 587 142	1 273 684
Contrats d'assurance maladie complémentaire	311 952	253 419
Total du passif au titre des contrats d'assurance	2 464 976 \$	2 039 163 \$

d) Variation du passif au titre des contrats

		Part des réassureurs		
	Passif au titre des	dans le passif au	Autres éléments de	
	contrats	titre des contrats	passif au titre des	Passif net au titre
2019	d'assurance	d'assurance	contrats	des contrats
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 039 163 \$	221 283 \$	164 637 \$	1 982 517 \$
Nouveaux contrats	(48 112)	28 188	2 549	(73 751)
Variation des soldes des contrats en vigueur	500 039	41 594	27 489	485 934
Modifications des méthodes et des hypothèses	(26 114)	(26 936)		822
Solde à la clôture de l'exercice	2 464 976 \$	264 129 \$	194 675 \$	2 395 522 \$

		Part des réassureurs		
	Passif au titre des	dans le passif au	Autres éléments de	
	contrats	titre des contrats	passif au titre des	Passif net au titre
2018	d'assurance	d'assurance	contrats	des contrats
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 976 462 \$	272 719 \$	130 577 \$	1 834 320 \$
Nouveaux contrats	(86 206)	25 019	17 228	(93 997)
Variation des soldes des contrats en vigueur	251 268	27 059	16 832	241 041
Modifications des méthodes et des hypothèses	(102 361)	(103 514)	-	1 153
Solde à la clôture de l'exercice	2 039 163 \$	221 283 \$	164 637 \$	1 982 517 \$

Les hypothèses actuarielles sont revues et réévaluées tous les ans. Les modifications des hypothèses peuvent entraîner une augmentation ou une diminution du passif au titre des contrats. Les modifications significatives des hypothèses sont définies au tableau ci-après.

	2019	2018
Déchéance	1 463 \$	48 527 \$
Charges	(9 445)	(10 129)
Placements	14 640	1 600
Mortalité et morbidité	(5 836)	(38 845)
Total des modifications des méthodes et des hypothèses	822 \$	1 153 \$

e) Répartition de l'actif couvrant les obligations et l'excédent

	Assurance		Assurance		
2019	individuelle	Épargne-retraite	collective	Excédent	Total
Obligations et débentures	511 591 \$	343 151 \$	126 171 \$	621 558 \$	1 602 471 \$
Titres de capitaux propres	647 889	120 540	11 <i>7</i> 05	90 116	870 250
Prêts hypothécaires	84 836	35 872	23 219	86 910	230 837
Placements privés	66 385	148 628	6 850	33 829	255 692
Capital de départ – fonds distincts	-	-	-	424	424
Dérivés	23 613	(4 229)	-	7 318	26 <i>7</i> 02
Prêts aux titulaires de contrat	96 229	-	-	-	96 229
Immeubles de placement	119 133	25 364	-	47 653	192 150
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	120 630	-	143 499	-	264 129
Autres	39 266	3 7 82	14 007	69 806	126 861
Total	1 709 572 \$	673 108 \$	325 451 \$	957 614 \$	3 665 745 \$

	Assurance		Assurance		
2018	individuelle	Épargne-retraite	collective	Excédent	Total
Obligations et débentures	352 417 \$	319819\$	103 053 \$	519 038 \$	1 294 327 \$
Titres de capitaux propres	545 399	108 606	13 261	<i>77</i> 151	744 417
Prêts hypothécaires	61 658	36 375	26 111	81 478	205 622
Placements privés	52 102	114 145	8 013	35 466	209 726
Capital de départ – fonds distincts	-	-	-	380	380
Dérivés	18 608	(4 209)	-	6 554	20 953
Prêts aux titulaires de contrat	80 465	-	-	-	80 465
Immeubles de placement	110 566	23 540	-	44 226	178 332
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	96 <i>7</i> 20	-	124 563	-	221 283
Autres	32 963	3 801	10 142	57 978	104 884
Total	1 350 898 \$	602 077 \$	285 143 \$	822 271 \$	3 060 389 \$

10. EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES (en milliers de dollars)

L'emprunt hypothécaire de 2 946 \$ porte intérêt au taux de 6,14 % et arrive à échéance en 2020. Il est garanti par un immeuble de placement d'une valeur comptable de 14 500 \$. Le solde de l'emprunt hypothécaire de 2 946 \$ sera remboursé en 2020.

	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 149 \$	3 341 \$
Flux de trésorerie	(203)	(192)
Variation des éléments hors caisse	-	ē.
Solde à la clôture de l'exercice	2 946 \$	3 149 \$

Les charges d'intérêts se rapportant à l'emprunt hypothécaire sont de l'ordre de 185 \$ (196 \$ en 2018). La juste valeur de l'emprunt hypothécaire est de 2 946 \$ (3 236 \$ en 2018). La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en fonction des taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des emprunts de durée et de qualité similaires.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (en milliers de dollars)

a) Charge d'impôt

Les éléments de la charge d'impôt inscrite dans les comptes consolidés de résultat et dans les états consolidés du résultat global sont les suivants :

	2019	2018
Impôt sur le résultat exigible pour la période visée	25 378 \$	23 682 \$
Impôt sur le résultat exigible se rapportant aux périodes précédentes	-	328
Impôt sur le résultat exigible	25 378 \$	24 010 \$
Naissance et résorption des écarts temporaires	1 995 \$	1 102 \$
Incidence de la variation des taux d'impôt	(381)	(1)
Résorption des écarts temporaires de l'exercice précédent	-	(328)
Impôt sur le résultat différé	1 614 \$	<i>77</i> 3 \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice net	26 992 \$	24 783 \$
Impôt sur le résultat comptabilisé sur les gains latents (pertes latentes) sur l'actif DAV	6 422 \$	(3 228) \$
Impôt sur le résultat comptabilisé au moment du reclassement des autres éléments du résultat global au bénéfice net lié à l'actif DAV	(1 034)	295
Impôt sur le résultat comptabilisé à la réévaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(1 210)	2 382
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	4 178 \$	(551) \$

b) Rapprochement de la charge d'impôt et taux d'imposition

	20	19	201	8
Charge d'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi	36,328 \$	26.73 %	29,929 \$	26.82 %
Diminution de l'impôt attribuable aux :				
Revenus de placement exonérés d'impôt	(9,579)	(7.05) %	(5,115)	(4.58) %
Autres	243	0.18 %	(31)	(0.03) %
Charge d'impôt et taux d'imposition effectif	26,992 \$	19.86 %	24,783 \$	22.21 %

c) Impôt sur le résultat différé

i) Les passifs d'impôt sur le résultat différé de la Compagnie découlent des écarts temporaires entre les éléments suivants :

	2019	2018
Prêts aux titulaires de contrat	22 787 \$	19 186 \$
Immeubles de placement	14 458	12 658
Passif au titre des contrats d'assurance et de placement	(23 632)	(19 944)
Avantages sociaux futurs des employés	1 419	1 524
Autres éléments du résultat global liés aux avantages sociaux futurs des employés	(6 205)	(5 147)
Autres	3 092	3 238
	11 919 \$	11 515 \$

ii) Rapprochement du passif d'impôt différé

	2019	2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	11 515 \$	8 360 \$
Charge d'impôt au cours de l'exercice comptabilisée dans le bénéfice net	1 614	773
Charge (recouvrement) d'impôt au cours de l'exercice comptabilisé(e)	(1 210)	2 382
dans les autres éléments du résultat global		
Solde à la clôture de l'exercice	11 919 \$	11 515 \$

12. PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, dans le cadre de leurs activités, la Compagnie et ses filiales sont nommées à titre de défenderesses dans des recours au nom de plaignants cherchant à obtenir des dédommagements. Bien qu'il ne soit pas possible pour le moment de prévoir l'issue de poursuites ou litiges, ces actions antérieures ont pour la plupart été réglées sans entraîner de frais supérieurs aux montants prévus à cette fin. La Compagnie estime qu'elle n'aura pas à subir de pertes ni à engager de frais supplémentaires importants relativement à de telles actions en justice.

13. RENSEIGNEMENTS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en milliers de dollars)

La Compagnie exploite plusieurs secteurs d'activité; chacun d'entre eux offre des produits et services qui répondent aux besoins de sa clientèle. Le secteur de l'assurance individuelle offre des produits d'assurance vie entière et d'assurance vie universelle avec participation, d'assurance vie temporaire sans participation et d'assurance maladies graves. Le secteur de l'épargne-retraite offre des produits individuels d'épargne et de rentes, en plus de voir à l'administration et à la gestion des fonds distincts. Le secteur de l'assurance collective offre quant à lui des produits d'assurance collective en matière d'assurance vie, de soins dentaires, de médicaments, d'invalidité de courte et de longue durée, de décès et mutilations accidentels ainsi que des produits d'assurance maladie complémentaire et des services d'administration. Le secteur de l'excédent gère les éléments d'actif qui ne sont pas nécessaires pour couvrir les éléments de passif des trois secteurs d'activité mentionnés ci-dessus.

	Assurance	Épargne-	Assurance		
2019	individuelle	retraite	collective	Excédent	Total
Produits					
Primes nettes	592 839 \$	107 198 \$	327 786 \$	- \$	1 027 823 \$
Revenus de placement nets	187 336	35 058	7 740	38 971	269 105
Produits d'honoraires	8 044	30 700	6 768	153	45 665
Total des produits	788 219 \$	172 956 \$	342 294 \$	39 124 \$	1 342 593 \$
Bénéfice net	68 062 \$	6 533 \$	8 7 88 \$	25 531 \$	108 914 \$
Total de l'actif du fonds général	1 709 572 \$	673 108 \$	325 451 \$	957 614 \$	3 665 745 \$
	Assurance	Épargne-	Assurance		
2018	individuelle	retraite	collective	Excédent	Total
Produits					
Primes nettes	486 246 \$	95 631 \$	312 437 \$	- \$	894 314 \$
Revenus de placement nets	(12 145)	5 531	1 581	24 644	19 61 1
Produits d'honoraires	7 513	28 193	6 289	135	42 130
Total des produits	481 614 \$	129 355 \$	320 307 \$	24 779 \$	956 055 \$
Bénéfice net	53 042 \$	2 044 \$	14 782 \$	16 942 \$	86 810 \$
Total de l'actif du fonds général	1 350 898 \$	602 077 \$	285 143 \$	822 271 \$	3 060 389 \$

14. SUFFISANCE DU CAPITAL (en milliers de dollars)

L'Assurance vie Équitable est assujettie aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) qui prescrit les lignes directrices exigeant que la Compagnie maintienne des niveaux de capital tributaires du type et du nombre de polices ou de contrats en vigueur ainsi que de la nature des actifs de la Compagnie. Le montant minimum de capital requis est calculé conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurancevie (TSAV) prescrit par le BSIF.

Au 31 décembre 2019, le ratio du TSAV de la Compagnie était de 155 % ce qui est bien supérieur au minimum requis par le BSIF. Ce ratio témoigne de la solide situation du capital de la Compagnie.

	2019	2018
Capital de première catégorie	583 667 \$	500 500 \$
Capital de deuxième catégorie	309 675	272 640
Capital disponible	893 342 \$	773 140 \$
Provision d'excédent et dépôts admissibles	721 826 \$	598 271 \$
Coussin de solvabilité de base	1 040 904 \$	930 711 \$
Ratio total	155 %	147 %
Ratio cible	105 %	99 %

15. ENTITÉS APPARENTÉES (en milliers de dollars)

a) La Compagnie effectue des opérations avec des entités apparentées au régime collectif de retraite pour les employés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés admissibles. La Compagnie fournit la gestion de fonds et les services administratifs au régime de retraite à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, des frais de 183 \$ (179 \$ en 2018) ont été imputés au régime de retraite pour ces services. On retrouve dans les fonds distincts de la Compagnie 99 401 \$ (91 223 \$ en 2018) investis dans un fonds distinct séparé au nom du régime collectif de retraite pour les employés de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

b) Les principaux membres de la direction, incluant la haute direction et le conseil d'administration, sont considérés comme étant des entités apparentées. Les opérations effectuées avec ces personnes apparentées sont décrites ci-dessous.

i) Haute direction

Le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration effectue des révisions annuelles et des recommandations au conseil au sujet du programme de rémunération visant la haute direction. Tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération sont indépendants.

Dans le cadre du processus de révision, les services d'un consultant indépendant sont utilisés afin de fournir des données liées au marché et des analyses liées aux postes comparables dans l'industrie des assurances. Ces renseignements sont pris en considération afin de déterminer le salaire de base annuel et les programmes de rémunération incitative.

Le total de la rémunération pour la haute direction en 2019 était de 12 150 \$ (11 523 \$ en 2018). Le programme de rémunération est composé de cinq éléments : le salaire de base, le programme incitatif à court terme, le programme incitatif à long terme, les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages. Chacun des éléments est abordé ci-après.

La rémunération à court terme pour 2019 de 6 739 \$ (6 198 \$ en 2018) comporte les éléments suivants :

- Salaire de base, versé toutes les deux semaines. Il est passé en revue chaque année en tenant compte de données de marché de tiers, du rendement du titulaire du poste et du programme d'administration des salaires globaux prévus par l'entreprise. Tous les éléments liés au salaire de base de la haute direction, y compris les modifications, sont révisés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation du conseil d'administration.
- Le programme incitatif à court terme consiste en un régime de prime annuelle visant à rémunérer les employés selon un pourcentage de leur salaire de base en fonction de l'atteinte des résultats de l'année complète en rapport à des objectifs et des buts préapprouvés. Les objectifs préapprouvés se rapportent aux gains, aux ventes, à la croissance nette et aux dépenses incorporés dans le plan d'entreprise, qui est établi et approuvé annuellement par le conseil d'administration. Le rendement individuel est également considéré. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le comité des ressources humaines et de la rémunération révise et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.
- Une allocation pour frais d'automobile et les remises gouvernementales (RPC, AE et ISE) font partie des autres avantages fournis à la haute direction. Tous les autres avantages sont révisés et recommandés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

La rémunération à long terme en 2019 de 4 066 \$ (3 950 \$ en 2018) comporte les éléments suivants :

• Le programme incitatif à long terme est déterminé annuellement en fonction du rendement de la Compagnie en ce qui a trait à la rentabilité et la croissance nette. Les moyennes historiques du rendement des capitaux propres et de la croissance nette sur une période de trois ans sont comparées aux moyennes prévues à l'ouverture de la période. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le Comité des ressources humaines et de la rémunération révise et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.

Les avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2019 de 1 345 \$ (1 375 \$ en 2018) comportent les éléments suivants :

 Les avantages sociaux postérieurs à l'emploi incluent les prestations de retraite ainsi que les garanties d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire.

Tous les membres de la haute direction sont titulaires de contrat avec participation de la Compagnie. Tous les contrats ont été payés par le particulier en utilisant ses propres ressources financières, et celui-ci recevra les participations à des niveaux correspondants à ceux de tout autre titulaire de contrat avec participation.

ii) Conseil d'administration

Le total de la rémunération du conseil d'administration en 2019 a été de 688 \$ (643 \$ en 2018).

La rémunération versée au conseil d'administration est régie par les règlements administratifs de la Compagnie approuvés par les titulaires de contrat. Le règlement 46 limite le montant intégral versé à tous les administrateurs qui ne sont pas des employés à temps plein à 1 000 \$. Ce règlement a été approuvé dernièrement par les titulaires de contrat à la réunion générale annuelle et réunion extraordinaire au mois de mai 2019.

Tous les administrateurs sont titulaires de contrat avec participation de la Compagnie. Tous les contrats ont été payés par le particulier en utilisant ses propres ressources financières, et celui-ci recevra les participations à des niveaux correspondants à ceux de tout autre titulaire de contrat avec participation.

POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COMPTES DE CONTRATS AVEC PARTICIPATION

La politique relative à la gestion des comptes de contrats avec participation s'applique à tous les contrats avec participation de la Compagnie, qui englobent les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation, les contrats d'assurance vie universelle avec participation et ceux d'assurance vie avec participation et primes ajustables.

Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation et les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont soutenus par le compte des contrats traditionnels avec participation. Les contrats d'assurance vie universelle avec participation sont soutenus par le compte d'assurance vie universelle. Chaque compte des contrats avec participation enregistre l'actif, le passif, les opérations et les bénéfices associés aux contrats avec participation correspondants. Les revenus de placement, déduction faite des frais de placement, générés par l'actif dans chaque segment, déterminent le rendement de placement du compte. La Compagnie adopte la méthode de la moyenne du portefeuille plutôt que la méthode des ensembles de placements pour l'attribution des revenus de placement parmi les catégories faisant partie du compte des contrats traditionnels avec participation.

La Compagnie voit à ce que le conseil d'administration approuve les politiques de placement. Ces politiques régissent les objectifs de placement et la philosophie de placement au titre de l'actif de la Compagnie. Ces politiques spécifient également les mesures de contrôle et de surveillance requises de l'actif. Les comptes des contrats avec participation sont gérés selon les lignes directrices et les restrictions établies par ces politiques. Les comptes des contrats avec participation sont investis dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif à revenu fixe et non fixe.

Les frais directement imputés à un compte des contrats avec participation sont directement imputés au compte des contrats avec participation correspondant. Les frais indirects sont affectés aux comptes en fonction d'études et de l'estimation la plus juste effectuée par les gestionnaires de l'incidence du coût par secteur d'activité ou, dans certains cas, des indices standard. L'impôt sur les primes est directement affecté au compte des contrats avec participation approprié. L'impôt sur les revenus de placement est affecté au compte des contrats avec participation approprié conformément à la formule d'imposition de l'Agence du revenu du Canada. L'impôt sur le résultat est affecté en fonction du bénéfice imposable gagné.

Les produits de tous les secteurs d'activité servent à soutenir le capital et l'excédent de la Compagnie. Le capital projeté et réel de la Compagnie, ainsi que l'excédent, sont pris en compte dans le processus d'établissement du barème des participations.

La présente politique a été établie par le conseil d'administration et est sous réserve de modifications, de temps à autre, à la discrétion du conseil d'administration. Les principaux éléments pouvant faire en sorte que le conseil d'administration révise et modifie la présente politique consisteraient en la restructuration de l'entreprise, des modifications à toute règlementation ou à toute loi, des événements importants imprévus ou des clarifications de la présente politique.

POLITIQUE RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

La politique relative aux participations s'applique à tous les contrats avec participation de la Compagnie, qui englobent les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation, les contrats d'assurance vie universelle avec participation et ceux d'assurance vie avec participation et primes ajustables.

Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation et les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont admissibles à recevoir des participations annuelles en fonction des résultats. Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation sont révisés et leurs participations déclarées au moins une fois par année. Les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont révisés et leurs participations déclarées au moins tous les cinq ans. Les contrats d'assurance vie universelle avec participation ne sont pas admissibles aux participations en fonction des résultats.

Les participations en fonction des résultats sont déterminées selon les bénéfices distribuables du compte des contrats avec participation. Les bénéfices distribuables consistent en des gains générés par le compte des contrats avec participation rajustés afin de conserver une uniformité dans la distribution pour l'ensemble des périodes. Les bénéfices comprennent toutes les sources de gains et de pertes affectant les titulaires de contrat avec participation relativement aux facteurs influant sur les résultats comme les rendements des placements, la mortalité, les frais, le rachat des contrats, le ratio d'utilisation des avances sur contrat, les impôts et autres résultats des titulaires de contrat. Des bénéfices se manifestent lorsque les résultats influencés par ces facteurs sont dans l'ensemble plus favorables que les hypothèses émises dans le calcul des valeurs de contrat garanties. Puisque les participations sont à l'image des résultats réels, elles ne peuvent être connues d'avance et ne sont pas garanties. Les participations varieront en fonction des résultats réels au fil du temps. Les résultats peuvent se détériorer au fil du temps et, en conséquence, les participations peuvent se voir diminuer. Aucune participation ultime n'est versée au titre des contrats. La Compagnie adopte la philosophie de contribution permanente à l'excédent. Les produits de tous les secteurs d'activité servent à soutenir le capital et l'excédent de la Compagnie. Le capital projeté et réel de la Compagnie, ainsi que l'excédent, sont pris en compte dans le processus d'établissement du barème des participations.

L'un des objectifs en matière de distribution des participations consiste à veiller à la répartition équitable de l'actif entre les diverses catégories et diverses générations de titulaires de contrat. La Compagnie applique le principe de contribution pour la détermination des participations des contrats d'assurance vie individuelle pour les catégories de ses titulaires de contrat avec participation. Le principe de contribution (méthode d'analyse de sources de bénéfices) constitue généralement une méthode jugée acceptable dans la détermination des participations au Canada. Selon ce principe, les bénéfices distribuables sont distribués parmi les contrats sur une longue période dans la même proportion, car on considère que les contrats ont contribué aux bénéfices distribuables, sous réserve des considérations pratiques et des limites pertinentes. Afin de déterminer la contribution, les contrats sont regroupés par catégories de mêmes facteurs influant sur les résultats. Les catégories de participation sont déterminées à l'établissement du contrat. Cette catégorisotion n'est pas susceptible de changer. L'influence du ratio d'utilisation des avances sur contrat et les taux imputés à de telles avances sont représentés selon la catégorie du titulaire de contrat.

La méthode de détermination des participations repose sur des quantifications objectives, dans la mesure du possible. Les participations réelles doivent être conformes aux contrats, à la présente politique et à la loi applicable. La présente politique s'appliquera en conformité au fil du temps.

Tous les contrats avec participation sont admissibles à la participation financière. Ces participations peuvent être payables en fonction de l'ensemble des bénéfices de la Compagnie et lorsque la Compagnie présente une solide situation de capital au moment où une participation financière est considérée dans un avenir prévisible. Les participations financières sont payables à la discrétion du conseil d'administration, reposant sur la recommandation de l'équipe de direction, et peuvent être créditées d'une manière jugée appropriée par la Compagnie.

Le conseil d'administration, à sa discrétion, déclare les participations conformément à la présente politique et à la loi applicable. La présente politique a été établie par le conseil d'administration et est sous réserve de modifications, de temps à autre, à la discrétion du conseil d'administration. Les principaux éléments pouvant faire en sorte que le conseil d'administration révise et modifie la présente politique consisteraient en la restructuration de l'entreprise, des modifications à toute règlementation ou à toute loi, des événements importants imprévus ou des clarifications de la présente politique.

HAUTE DIRECTION

Ronald E. Beettam, FSA, FCIA

Président-directeur général

Dave Bennett, FIA

Vice-président principal, Assurance collective

Paul English, CFA, MBA Vice-président principal, Placements

Sheila Hart, FSA, FCIA

Vice-présidente principale et directrice financière

Karen Mason, MBA, FLMI

Vice-présidente principale, Assurance individuelle

Christopher Brown, BA

Vice-président, Ressources humaines

Campbell Crosbie, MBA, FICB Vice-président, Technologie de l'information et dirigeant principal de l'information

Colin Simpson, LLB, MBA Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire général

Tara Proper, CFA Vice-présidente, Marché des capitaux

Phillip K. Watson, FSA, FCIA, CQF Vice-président et actuaire désigné

Judy Williams, ASA

Vice-présidente, Épargne-retraite

FILIALES

Les filiales de la Compagnie sont :

		Valeur comptable
262695 Holdings Limited One Westmount Road North Waterloo (Ontario) N2J 4C7	1 000 actions ordinaires	1 000 \$
Equilife Investment Management Inc. One Westmount Road North Waterloo (Ontario) N2J 4C7	85 000 actions ordinaires	85 000 \$

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration (le conseil), soit directement ou par l'entremise de ses comités, a la tâche de voir à la gestion et à la supervision des affaires de la Compagnie. Les renseignements, structures et processus de gouvernance de la Compagnie ont été mis en place pour renforcer les aptitudes du conseil à superviser le travail de la direction et à améliorer la valeur à long terme offerte aux titulaires de contrat.

Indépendance du conseil

L'indépendance manifeste d'une entreprise est la clé d'une gouvernance efficace. Elle consiste habituellement en l'habileté du conseil d'administration à démontrer sa capacité d'agir de façon autonome de la direction selon la situation.

Composition du conseil

Tous les ans, le conseil évalue sa composition afin de déterminer s'il est structuré de façon optimale pour assurer l'intendance. L'évaluation des connaissances, des compétences, de l'expérience et des perspectives des membres du conseil est cruciale à cette évaluation.

Responsabilités du conseil

Les principales tâches de surveillance du conseil sont les suivantes :

- surveiller la conception et la mise en œuvre d'un programme de gouvernance d'entreprise efficace et intégral;
- élaborer, surveiller et recevoir régulièrement des mises à jour sur les stratégies, objectifs d'affaires, politiques, programmes, régimes et priorités de la Compagnie et faire le suivi de la mise en œuvre efficace de ces programmes;
- s'assurer que des pratiques et politiques sont en place pour encadrer les nouveaux membres de la direction et évaluer régulièrement le rendement du conseil, des comités du conseil, des chefs du conseil et de ses comités ainsi que des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions;
- s'assurer que les fonctions de surveillance indépendantes les fonctions d'audit interne, de gestion des risques, de conformité, d'actuariat et des finances ont les pouvoirs, l'indépendance et les ressources requis pour s'acquitter des responsabilités de leur mandat;
- fournir son approbation aux bureaux de la Compagnie et superviser le processus de planification de la relève au sein de la Compagnie, y compris la sélection, la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des membres de la haute direction;
- assurer le contrôle et l'évaluation des pratiques de détermination des principaux risques inhérents aux activités de la Compagnie et recevoir des mises à
 jour périodiques sur l'état des activités et mesures de gestion des risques; et
- s'assurer que des politiques et des procédures sont en place pour garantir l'intégrité des contrôles internes, de la communication des informations financières, de l'audit et des systèmes de gestion de l'information de la Compagnie.

Le conseil s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide des comités suivants (tous les comités sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont pas membres du groupe de la Compagnie ou de ses filiales et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de celles-ci) :

- Comité d'audit voit à l'intégrité des systèmes de communication de l'information financière, des états financiers et des fonctions d'audit.
- Comité de révision passe en revue les politiques adressées aux « apparentés » et les pratiques de la Compagnie conformément aux exigences de la loi.
- Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et des candidatures évalue l'efficacité des structures, des processus et de l'information à l'égard de la gouvernance utilisés pour voir à l'encadrement et à la surveillance des activités de la direction, du conseil et des fonctions de conformité de la Compagnie. Élabore et recommande au conseil des critères devant servir à la sélection des membres du conseil.
- Comité des ressources humaines et de la rémunération examine et approuve les politiques et procédures de recommandation au conseil quant à divers éléments des ressources humaines comme la rémunération, les avantages sociaux, le régime de retraite des employés, le rendement et la planification de la relève.
- Comité principal des politiques de crédit et de placement suggère des pratiques et des objectifs en matière de placements et de prêts au conseil pour approbation et examine les portefeuilles de placement afin d'assurer leur conformité et de contrôler leur rendement.

Les processus et mandats de gouvernance sont tirés en partie de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise du BSIF et finalement, des pratiques exemplaires en matière de réglementation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités du conseil

- 1. Comité d'audit
- 2. Comité de révision
- 3. Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et de mise en candidature
- 4. Comité des ressources humaines et de la rémunération
- 5. Comité principal des politiques de crédit et de placement

Les chiffres qui suivent le lieu de résidence de l'administrateur indiquent les comités du conseil auxquels il participe. Les chiffres entre parenthèses font référence au nombre total de réunions des comités et du conseil auxquelles l'administrateur a pris part au cours de l'exercice ainsi que le nombre de réunions auquel il lui est permis de participer.

Douglas S. Alexander, CPA, CA

Président du conseil d'administration, Assurance vie Équitable du Canada Administrateur de sociétés London (Ontario) (25/25)

Robert Badun, MBA

Administrateur de sociétés Toronto (Ontario) 4, 5 (16/16)

Les Dakens, CHRE

Administrateur de sociétés Dwight (Ontario) 1, 2, 3, 4 (19/19)

Dikran Ohannessian, FCIA

Administrateur de sociétés Toronto (Ontario) 1, 2, 3, 5 (21/21)

A. David Pelletier, FSA, FCIA, Hon FIA

Administrateur de sociétés Toronto (Ontario) 1, 2, 3, 5 (21/21)

Ronald E. Beettam, FSA, FCIA

Président-directeur général Assurance vie Équitable du Canada Kitchener (Ontario) (25/25)

Andrea Bolger, MBA, ICD.D

Administratrice de sociétés Toronto (Ontario) 4, 5 (16/16)

Laura I. Formusa, LL.B, ICD.D

Administratrice de sociétés Toronto (Ontario) 3, 5 (15/15)

Neil Parkinson, FCPA, FCA, ICD.D

Administrateur de sociétés Cambridge (Ontario) 1, 2, 4 (16/16)

Craig Richardson

Administrateur de sociétés London (Ontario) 1, 2, 4 (16/16)



L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Les consommateurs peuvent obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris en se rendant sur le site Web, à l'adresse www.assuris.ca, ou en communiquant avec le Centre d'information d'Assuris, au 1 866 878-1225.

MD désigne une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.



Tout à fait pour moi."

SIÈGE SOCIAL

One Westmount Road North, P.O. Box 1603 Stn. Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4C7 🖾 head-office@equitable.ca 🕮 Site Web: www.equitable.ca/fr

C Demandes générales : Standardiste électronique 519 886-5210 1 800 722-6615 1 800 265-4556 519 886-5110 1 800 265-8878 Standardiste Service de l'assurance individuelle 1 800 668-4095 Service de l'assurance collective